

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 30 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Pesaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95
Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 33^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 5 Novembre 1974.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1975 (Deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5827).

Education et enseignement préscolaire.

MM. Mario Bénéard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'éducation ; Weinman, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les constructions scolaires et universitaires ; Sourdille, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation.

M. Haby, ministre de l'éducation.

MM. Desanlis, Guerneur, Mexandeau, le ministre, Rohel, Dupuy, Dousset, Jacques Legendre.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 5847).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1975

Deuxième partie.

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975 (n° 1180, 1230).

EDUCATION

Education et enseignement préscolaire.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation.

La parole est à M. Mario Bénard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'éducation.

M. Mario Bénard, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je n'ai pas l'intention de procéder ici à un exposé descriptif du projet de budget de l'éducation puisque aussi bien vous pourrez le trouver dans les différents rapports qui vous ont été distribués et que M. le ministre nous présentera son projet tout à l'heure.

Quant aux observations que la commission des finances a estimé devoir formuler, je me réserve de vous les rappeler au cours du débat.

Je présenterai simplement deux séries d'observations touchant la question des prévisions, d'une part, et le problème général de l'aide aux familles, d'autre part.

Nous savons en effet, monsieur le ministre, que la préparation du projet de budget de l'éducation est une opération particulièrement délicate, puisqu'elle commence dès le printemps et concerne une rentrée qui n'aura lieu que quinze ou dix-huit mois plus tard. C'est ainsi que nous examinons aujourd'hui un projet qui a été étudié par vos services au mois de mai dans la perspective d'une rentrée qui aura lieu en octobre 1975. D'où la difficulté d'établir à long terme des prévisions exactes et la nécessité de procéder à des corrections importantes à l'occasion des collectifs budgétaires.

Toutefois, mes chers collègues, votre commission des finances a maintes fois regretté que ce qui était une conséquence inéluctable de difficultés d'évaluation soit devenu une règle quasi systématique conduisant, à la sous-évaluation régulière, des besoins et à la présentation de budgets volontairement minorés par rapport à la réalité. Force nous est de constater, en effet, qu'au cours des années précédentes, notamment pour les créations d'emplois, les collectifs ont eu une importance excessive.

Cette année, au contraire, il semble, ou plutôt il semblait — je dirai dans un instant pourquoi j'apporte cette correction de temps — que le collectif dut être plus conforme à la normale, puisque le nombre des emplois que vous envisagiez de créer dans ce cadre ne dépassait pas 10 p. 100 des emplois créés par la loi de finances de 1974, alors que les autres années cette proportion était de 20 p. 100. C'était la preuve d'une amélioration des prévisions. Mais, il semble que, depuis peu, des décisions nouvelles aient été prises et que ce qui était vrai il y a quelques semaines ne le soit plus aujourd'hui.

On peut s'en réjouir puisque, d'après les déclarations de M. le Premier ministre et les vôtres, c'est d'une augmentation du nombre des titularisations d'auxiliaires, donc d'une création d'emplois supplémentaires qu'il s'agit. Mais il est tout de même regrettable que vous ayez réservé pour un collectif de 1975 une partie de ces opérations de titularisation alors qu'à tout prendre elles auraient pu figurer dans le projet de loi de finances. On ne voit pas très bien pourquoi vous maintenez à 2 000 le nombre des titularisations d'auxiliaires prévues dans ce projet de budget en reportant à un collectif ultérieur le soin de nous proposer deux mille autres titularisations, alors que dans les deux cas — sauf erreur de ma part — ces mesures prendront effet à la même date, c'est-à-dire à la rentrée scolaire 1975-1976.

Quoi qu'il en soit de cette amélioration générale des prévisions, des incertitudes demeurent, et j'en donnerai trois exemples.

C'est ainsi d'abord que le crédit provisionnel pour les mesures catégorielles propres aux personnels de l'éducation que vous avez inscrit dans votre projet de budget n'atteint que 8,5 millions de francs alors qu'il était de 8,2 millions déjà en 1974. On peut à la fois se demander pourquoi une si faible augmentation par rapport à l'an dernier, si l'on songe à l'évolution générale des prix, et pourquoi un chiffre si élevé quand on sait qu'actuellement il n'a été consommé que 5,6 millions de francs sur la dotation de 1974. On peut donc considérer cette dotation, ou comme insuffisante ou comme trop importante.

De même, si le nombre prévu de nationalisations — et nous nous en réjouissons — reste celui que nous espérons et concerne 500 établissements du premier cycle et 15 lycées, les créations

d'emplois afférentes à ces nationalisations sont en diminution par rapport aux années précédentes. Je sais bien, monsieur le ministre, que vos services fondent cette hypothèse restrictive sur le fait que la dimension des établissements à nationaliser est de plus en plus réduite. Mais je ne suis pas tout à fait convaincu par ce raisonnement et je regrette que l'on puisse y voir l'amorce d'une sous-évaluation.

Enfin, que d'incertitudes dès que l'on aborde le problème du nombre des auxiliaires sans emploi ! Vous savez mieux que personne qu'une polémique a été engagée à ce sujet et personnellement j'ai pu constater que les renseignements qui m'étaient fournis très officiellement par vos services ne correspondaient pas aux indications que vous aviez données dans une conférence de presse, puisqu'ils évaluaient à 5 000 le nombre d'auxiliaires inemployés que vous estimiez être de 2 000 seulement.

Vos prévisions relatives aux dépenses de personnels comportent donc encore un certain flou. Nous comprenons fort bien cependant que les conditions déplorables qui entourent l'élaboration de votre projet de budget conduisent à pareilles incertitudes.

Nous souhaitons — et la commission des finances a été très claire sur ce point — voir d'année en année cette marge d'incertitude se réduire et s'accroître l'effort qui permettra de mieux appréhender les difficultés auxquelles il convient de faire face.

L'incertitude est la même en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement. Dans mon rapport écrit, j'ai rappelé les raisons pour lesquelles nous sommes convaincus que vous serez conduit à demander, dans votre collectif, une augmentation des crédits de fonctionnement des établissements scolaires, car les hypothèses sur lesquelles vous avez fondé votre estimation me paraissent extrêmement fragiles, qu'il s'agisse de l'évolution des prix ou de la consommation d'énergie : cette dernière, par exemple, devrait diminuer sans cesse alors que nous ne savons même pas si les économies recommandées pour l'hiver dernier ont été réalisées.

S'agissant de l'aide aux familles, monsieur le ministre, et ce sera le deuxième point de mon intervention, votre projet de budget traduit quelque hésitation. Ce que vous nous proposez varie beaucoup selon la nature des aides et il faut en conclure qu'il n'existe pas encore à ce jour de remise en cause profonde de la nature du système et de recherche d'une politique globale plus satisfaisante.

Certes, pour les transports scolaires vous nous proposez un plan cohérent et pleinement satisfaisant en fixant pour la première fois une échéance très précise : en 1976 les familles n'auront plus rien à payer à ce titre. Nous ne pouvons que nous en réjouir, car vous auriez pu tirer prétexte, cette année, de l'augmentation du coût de l'énergie pour ne prendre aucun engagement à cet égard. Or, c'est justement l'année que vous avez choisie pour nous proposer un effort important au niveau des crédits.

En revanche, en ce qui concerne les bourses, la seule satisfaction que nous ayons est de constater qu'il n'y a plus, comme ce fut trop souvent le cas dans le passé, de crédits non consommés en fin d'année, encore que cela tienne davantage à l'augmentation du nombre des attributaires qu'à celle du taux même des bourses. La progression des crédits en ce domaine est faible et permettra seulement de suivre l'évolution du prix de pension ou du prix des repas dans les établissements, mais non l'évolution générale des prix.

Vous avez recherché un palliatif aux injustices bien connues du barème en portant à 10 p. 100 la part des crédits de bourses dont les autorités académiques pourront disposer hors barème. Cela suffit à montrer combien vous êtes conscient du caractère plus qu'imparfait du système actuel, et l'on peut d'autant plus regretter qu'une refonte globale n'en ait pas été envisagée. Votre commission des finances a souhaité que le ministre de l'éducation fasse connaître ses intentions sur ce point.

Ce caractère quelque peu hésitant qui marque votre budget se retrouve très clairement dans le domaine de la gratuité où, à l'évidence, on se contente de reconduire ce qui avait été décidé l'an dernier, mais sans donner vraiment le sentiment de s'engager dans une politique destinée à se développer. J'entends bien que les arguments du ministère sont solides. Je pense que M. le ministre les rappellera tout à l'heure ; je n'y insisterai donc pas maintenant.

Il reste que l'on sent quand même, de façon de plus en plus gênante, que l'Etat ne sait plus comment organiser son aide aux familles, parce qu'il doit exercer son action dans un cadre qui ne convient plus aux réalités présentes et qu'il n'a pas

encore mis au point une réforme d'ensemble qui permettrait, sans grandes dépenses supplémentaires, d'aboutir à un système plus cohérent, plus satisfaisant, plus adapté aux besoins du jour.

En résumé, il a semblé à votre commission que ce projet de budget avait au moins le très grand mérite de confirmer la politique entreprise les années précédentes et d'assurer un développement des moyens mis à la disposition du ministère, lui permettant de faire face au développement des besoins, mais qu'il ne témoignait pas de la volonté de remettre en cause des formules auxquelles, depuis des années, le ministère est attaché et dont il est très conscient aujourd'hui qu'elles ne répondent plus aux besoins.

Mais, à la vérité, ne serait-ce pas plutôt à nous de faire connaître à l'occasion du débat les orientations que nous aimerions voir donner à la réforme souhaitée ?

Sous réserve des observations fragmentaires, sur lesquelles je reviendrais tout à l'heure, que je me suis efforcé de résumer, votre commission a donné un avis favorable à l'adoption de ce budget. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Weinman, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les constructions scolaires et universitaires.

M. Jacques Weinman, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, mes chers collègues, les prévisions de dépenses d'équipement du ministère de l'éducation et du secrétariat d'Etat aux universités s'établissent pour 1975 à 3 978 millions de francs en autorisations de programme, contre 4 189 millions en 1974, soit une diminution de l'ordre de 5 p. 100, et à 3 550 millions de francs en crédits de paiement, contre 4 milliards en 1974.

Il s'agit sans conteste du domaine qui a le plus souffert de l'effort d'austérité imposé par la conjoncture actuelle.

Il ne faut cependant pas dramatiser la situation puisque, depuis un certain nombre d'années, l'effort accompli a été largement supérieur à l'évolution des effectifs.

Par ailleurs, en raison du décalage existant dans le temps entre l'ouverture des crédits et la réalisation des opérations et compte tenu de l'importance du retard des opérations programmées en 1974, le volume global des réalisations pour la prochaine rentrée ne sera guère modifié, ce qui permettra d'assurer à la fois l'accueil des élèves et le maintien d'un rythme régulier d'activités dans l'industrie du bâtiment, particulièrement touchée en ce moment.

Il faut encore remarquer que dans le domaine propre du ministère de l'éducation, deux secteurs ont été privilégiés ; ce sont précisément ceux où la satisfaction des besoins était la moins bonne et pour lesquels la commission des finances réclamait un effort accru depuis plusieurs années. Il s'agit des classes maternelles, dont les autorisations de programme progressent de 25 p. 100 et des C.E.T. qui mettront à la disposition des élèves 22 000 places nouvelles pour les prochaines années. Le nombre des classes maternelles passera de son côté à 2 290 en 1975, contre 1 820 en 1974, ce qui donne satisfaction aux demandes qui ont été formulées à plusieurs reprises.

Dans l'enseignement supérieur, la pause constatée correspond au souci des responsables d'élaborer, en concertation avec la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, le ministère de l'industrie et de la recherche et les instances régionales, notamment les conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de mettre enfin en place une carte universitaire cohérente.

Cette étude est indispensable pour éviter le gaspillage, le saupoudrage et les doubles emplois. Elle s'impose aussi si l'on veut que les universités s'insèrent harmonieusement dans les perspectives du développement régional.

Le secrétaire d'Etat aux universités espère être en mesure de faire des propositions précises dans ce domaine au Gouvernement, puis au Parlement dans le courant de l'année 1975.

Pour ce qui est des œuvres universitaires, on ne peut que souhaiter de ne plus voir réaliser à l'avenir de cités universitaires : cette « mise à part » du monde étudiant ne correspond plus aux nécessités actuelles. Les jeunes travailleurs que sont les étudiants doivent au contraire s'insérer normalement au sein de la population. Aussi la politique de réservation d'appartements F 1 ou F 2 dans les programmes d'H. L. M. apparaît-

elle préférable. Elle a de surcroît l'avantage de permettre de loger un plus grand nombre d'étudiants avec les mêmes dotations budgétaires.

Il ne faut pas cependant se laisser sur le niveau des besoins de l'équipement du secteur éducatif. L'effort ne sera jamais terminé, ne serait-ce que du fait que le parc de classes s'accroît sans cesse.

Le nombre des classes mobiles demeure à l'heure actuelle plus important que ne l'exigent les adaptations de dernière heure à des situations imprévisibles, ou mal appréhendées. Les transferts de population rendent cependant nécessaires des constructions nouvelles, même dans l'enseignement élémentaire où, globalement, les effectifs diminuent.

Les projets du ministère de l'éducation — dont il faut se réjouir pour l'animation de nos campagnes — tendent à implanter ou à maintenir dans les zones rurales des établissements de premier cycle de petite taille, notamment grâce à une simplification des structures pédagogiques, qui exige à l'évidence un plus grand nombre d'établissements.

Dans le second cycle long, nombre de lycées construits il y a plusieurs siècles devraient être remplacés ou faire l'objet de travaux de rénovation extrêmement onéreux. Certains locaux sont inadaptés aux exigences pédagogiques modernes, en constante évolution.

Enfin, dans l'enseignement supérieur, un excédent de locaux dans certaines disciplines sur le plan national peut cacher des insuffisances locales qu'il convient de combler. Aussi importe-t-il que soit maintenu à l'avenir un effort constant dans ce domaine afin de ne pas laisser se détériorer peu à peu l'acquis des quinze dernières années.

Le financement des constructions du premier degré a attiré à nouveau notre attention. On regrettera une fois de plus que le plafond de la dépense subventionnable n'ait pas été relevé depuis 1963.

L'argumentation utilisée jusqu'à présent par le ministère pour se justifier, à savoir les gains de productivité que procure dans ce secteur l'appel croissant aux procédés de construction industrialisée n'est plus guère valable. En effet, celles-ci ont connu en 1974 un renchérissement supérieur à 15 p. 100 par rapport à 1973. Désormais, en raison même du climat inflationniste actuel, les marchés conclus avec les industriels le seront à des prix révisibles. La hausse des prix calculée de la façon la plus optimiste pour 1975 ne nous permettra de gagner que quelques points sur les prix de 1974.

Nous avons constaté, d'autre part, que les maires des communes concernées construisent très peu d'établissements du premier degré du type industrialisé.

Des cas concrets ont permis, par ailleurs, de constater que la différence de prix obtenue par rapport aux constructions traditionnelles n'était pas évidente compte tenu de la modestie des programmes. Il n'est d'ailleurs pas souhaitable de construire des ensembles importants dans le premier degré.

A cela s'ajoute le fait que les dépenses de sécurité effectuées par les communes dans ces établissements ne sont pas subventionnées par l'Etat, puisqu'il ne s'agit ni d'une acquisition immobilière, ni de dépense de construction, ni de premier équipement en matériel, qui entrent seuls dans le champ d'application du décret de 1963.

De ce fait, les collectivités locales n'ont pas la possibilité d'emprunter à la Caisse des dépôts pour financer ces opérations.

Cet état de choses est particulièrement préoccupant et il conviendrait d'y remédier en modifiant les dispositions relatives à l'utilisation de l'allocation dite Barangé. Mais il s'agit là d'un texte réglementaire qu'il n'est pas en notre pouvoir de compléter en y faisant figurer les dépenses afférentes aux travaux de sécurité. Encore faudrait-il que les dotations du fonds scolaire, qui doivent répondre à tant de besoins divers et non moins variables, se révèlent suffisantes.

Il est indéniable qu'une amélioration de la qualité des constructions a été obtenue au cours des dernières années grâce à un meilleur choix des matériaux utilisés.

Par contre, certaines insuffisances de crédits ne permettent toujours pas d'acheter des matériels ou des petites fournitures de qualité, ce qui grèvera très lourdement les dépenses d'entretien des bâtiments dans un avenir assez proche.

Il serait souhaitable aussi, étant donné la nécessité de faire des économies importantes d'énergie, d'utiliser plus largement le « bi-verre ». En raison de son coût, il n'est employé, en effet, que dans les régions où sévit un climat particulièrement rude. Une étude complète et sérieuse devrait être menée sur le coût comparé de sa généralisation, qui aurait par ailleurs l'avantage d'améliorer l'isolation phonique des locaux tout en permettant de réaliser des économies d'énergie.

Il serait par ailleurs justifié d'assouplir les normes exigées, notamment pour les écoles maternelles.

Il apparaît également indispensable et urgent d'arriver à une normalisation des exigences de sécurité sans qu'il soit un instant question, bien entendu, de lésiner sur les précautions à prendre. A l'heure actuelle, les exigences des commissions locales de sécurité sont telles que les dépenses atteignent des montants très élevés, sans que la moindre harmonisation soit apportée dans ce domaine. Il faudrait aboutir à une normalisation des recommandations qui soit le gage de garanties sérieuses, dans la limite de dépenses raisonnables. Vous avez pu remarquer dans le rapport que le ministère de l'éducation nationale avait consacré 140 millions de francs, l'an dernier, aux dépenses de cet ordre.

Enfin, pour rester dans le domaine qualitatif, j'évoquerai le problème de l'entretien des locaux pour déplorer l'insuffisance des dotations qui lui sont consenties, et la complication de la répartition des dépenses entre l'Etat et la collectivité locale due à la complexité des règles de partage de la propriété des locaux d'enseignement.

La encore, une œuvre utile de clarification pourrait être réalisée par le pouvoir réglementaire.

Monsieur le ministre, je me permets également d'appeler votre attention sur une situation qui risque de provoquer des injustices graves préjudiciables à un certain nombre de communes. Je veux parler de l'existence de ces établissements du second degré, C. E. S. ou C. E. G., entièrement construits en classes mobiles et qu'il faudra remplacer en priorité.

En effet, comme ces établissements ne sont pas définitivement construits, leur nationalisation par l'Etat est impossible, ce qui est particulièrement regrettable si l'on veut bien se rappeler qu'il s'agit généralement d'établissements anciens pour la réalisation desquels les collectivités locales, propriétaires, firent œuvre de pionnier.

Il serait souhaitable également que quelques éclaircissements soient donnés sur les projets relatifs au logement du secrétariat d'Etat aux universités, actuellement très à l'étroit dans les locaux du 107, rue de Grenelle. Une partie du personnel est encore abritée dans les bureaux du ministère de l'éducation, ce qui n'est évidemment pas favorable à l'efficacité du travail.

Certaines observations formulées l'an dernier par la commission des finances sont encore valables, notamment au sujet de la sous-utilisation des crédits destinés à la formation continue, de la nécessité de doter la France d'un réseau convenable de lecture publique, de l'absence d'utilisation des équipements sportifs dans certains établissements scolaires.

Une mission effectuée au printemps dernier dans les pays scandinaves a prouvé qu'il était parfaitement possible de mettre à la disposition de l'ensemble de la population les installations sportives des établissements scolaires à la condition qu'elles soient conçues de manière à offrir le maximum de souplesse d'utilisation.

Cette solution paraît plus valable que celle qui consiste, au contraire, à transporter à grands frais les élèves vers les installations communales, ce qui réduit d'autant le peu d'heures consacrées dans notre système éducatif à la pratique du sport.

En conclusion, le ministère de l'éducation nous propose un budget pondéré qui tient compte de hausses importantes, qui satisfait les besoins des secteurs stabilisés et qui assure l'accueil de la nouvelle population scolaire.

Tout en observant la vigilance indispensable dans la lutte contre l'inflation, il affecte une part importante des crédits à la promotion des secteurs prioritaires que sont l'enseignement préscolaire et l'enseignement technique.

Sous réserve de ces observations, votre commission des finances, de l'économie générale et du Plan vous propose l'adoption sans modification des crédits d'équipement du ministère de l'éducation et du secrétariat d'Etat aux universités. (Applau-

dissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Sourdille, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour l'éducation.

M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la brièveté imposée au rapporteur pour avis souligne le caractère étroitement financier de la procédure, alors que l'ampleur du prélèvement budgétaire et l'importance de la matière traitée appelleraient, au contraire, une appréciation sur la qualité du service rendu.

Ce budget augmente globalement de 16 p. 100, c'est vrai, mais un triple choix a été fait dans le climat d'austérité qui est le nôtre.

Les dépenses de personnel, de fonctionnement, d'aide sociale ou à l'enseignement privé augmentent de 19 p. 100.

Une coupe sombre a été pratiquée dans les investissements, qui diminuent de 15 p. 100 en francs courants.

La politique d'accroissement du personnel subit un choix intermédiaire, puisque, face à une relative stabilisation des effectifs d'élèves, 14 000 emplois nouveaux sont créés.

Au-delà des chiffres, trois questions principales se posent : le freinage des constructions scolaires compromet-il l'avenir ? La qualité de l'enseignement et la rénovation pédagogique sont-elles à la mesure de l'effort financier consenti par la nation pour les dépenses de fonctionnement ? Enfin, la démocratisation de l'enseignement est-elle résolument poursuivie ?

Le freinage des constructions sera particulièrement sensible, puisque l'effet de la hausse des prix s'ajoutera aux 15 p. 100 d'amputation des crédits.

Certes, au cours des dix-sept dernières années, de 1958 à 1974, un effort énorme de construction a absorbé 38 milliards de francs, c'est-à-dire le chiffre même, en francs « glissants », du budget pour 1975.

Six millions six cent mille places nouvelles ont été créées pour seulement trois millions et demi d'élèves en supplément dans le primaire et le secondaire. C'est dire qu'il y a un excédent de plus de trois millions de places sur les prévisions de la démographie scolaire.

Pour satisfaire la prolongation de la scolarité, les migrations urbaines et mille mouvements démographiques complexes, cet effort était nécessaire. Mais encore fallait-il le faire, et ce fut fait.

C'est ainsi que les prévisions de la carte scolaire pour 1978 étaient, dès le début de 1974, réalisées à 69 p. 100.

Certes, de nombreuses disparités géographiques persistent, mais, dès maintenant, le freinage des constructions scolaires n'apparaît admissible que s'il est soigneusement modulé.

A cet égard, l'évolution démographique depuis 1970 laisse prévoir une diminution des effectifs dans les classes primaires, une augmentation modérée dans le secondaire et une très forte demande en classes maternelles, liée surtout à l'exigence d'une préscolarisation des enfants de deux à trois ans.

Cette orientation risque cependant d'être remise en question par la grave chute de natalité constatée l'an passé.

Votre commission estime que 2 300 classes maternelles, au lieu de 1 800 en 1974, ne permettront guère d'abaisser les effectifs moyens de ces classes surchargées ; que 2 000 classes primaires suffiront difficilement à satisfaire les mouvements migratoires, en particulier urbains ; que 195 C. E. S. nouveaux, au lieu de 253 en 1974, conduiront à étaler tous les plans triennaux qui vous ont été soumis dans vos conseils régionaux.

Si la carte des C. E. S. et des lycées est déjà relativement satisfaite, plus contestable apparaît la décision de réduire de 29 000 places en 1974 à 22 000 places en 1975 les constructions de C. E. T. Cette réduction signifie, pour les enfants engagés dans le technique court, le rejet pur et simple hors de la formation technologique et l'orientation vers l'apprentissage « sur le tas ».

Pour cette raison, votre commission demande instamment au ministre de reviser sa position sur la réduction des constructions de C. E. T. (Applaudissements sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Deux remarques concernent la qualité de la construction. Malgré le doublement en trois ans des crédits d'entretien pour le second degré, il convient de stigmatiser la mauvaise qualité de certaines constructions récentes et de nombreuses classes mobiles. On peut véritablement parler ici d'un parc de « vieux neuf » puisque ces constructions représentaient encore en 1969 11 p. 100 des maternelles.

Plus graves sont les problèmes de sécurité. Personne ne voudrait voir se reproduire une catastrophe sans que tout le possible ait été tenté pour améliorer la situation.

Bien qu'elle refuse de tomber dans l'« alarmisme », la commission demande au ministre d'augmenter les crédits affectés à la sécurité et de poursuivre les efforts d'inspection et les exercices réguliers d'évacuation rapide.

Les subventions aux collectivités locales atteignent 81 p. 100 pour les constructions du premier cycle et 86 p. 100 pour celles du second cycle, mais les aides pour la mise à disposition des terrains, qui sont de 20 à 50 p. 100, sont souvent insuffisantes.

Quant aux constructions primaires et maternelles, la part globale de 43 p. 100, qui reste à la charge des communes, n'empêche pas que le taux forfaitaire de 90 000 francs par classe soit très insuffisant. Ainsi que l'a souligné M. Weinman, il n'a pas été modifié depuis 1963.

Enfin une vive protestation s'élève contre la conception du ministère concernant les petits C. E. S. et petits C. E. G. dispersés dans les zones peu peuplées. C'est un véritable défi à l'aménagement du territoire que d'exiger des unités de 400 élèves dans ces régions rurales.

Près de 1 200 établissements accueillent de 200 à 400 élèves : une attitude nouvelle est réclamée en ce qui les concerne.

La seconde question fondamentale est celle de la qualité de l'enseignement et de la rénovation pédagogique. L'effort dans ce domaine se perçoit à travers trois « indicateurs de qualité ».

Le premier est l'accroissement de la scolarisation.

Il est évident pour l'enseignement secondaire qui compte deux fois plus d'élèves de dix-sept ans qu'il y a quinze ans ; il est énorme dans les maternelles qui accueillent trois fois plus d'élèves de trois ans qu'il y a quinze ans.

Mais il faut, d'une part, abaisser les effectifs des maternelles, sous peine de voir la prééminence de l'enseignement maternel français devenir une légende internationale, et, d'autre part, égaliser, par un système de maternelles rurales, les chances des enfants des campagnes.

Le deuxième « indicateur de qualité » est le taux d'encadrement, en amélioration progressive. Cette amélioration est réelle pour tous les secteurs. Mais elle est lente et disparate, et votre commission n'a pas apprécié que certaines statistiques méltent les enseignants vrais et les simples agents.

Enfin, troisième « indicateur de qualité », les redoublements de classe, qui diminuent, sauf dans les lycées.

Ces trois indicateurs favorables devaient être soulignés pour dissiper trop de commentaires pessimistes.

La commission a étudié longuement le chapitre des innovations pédagogiques : tiers temps, 10 p. 100, centres de documentation et d'information, développement de l'audio-visuel, classes de neige, de mer, modernisation des programmes.

En dépit de multiples critiques de détail, ces diverses initiatives méritent, à son avis, d'être poursuivies et soutenues.

Les procédures d'orientation, si importantes au niveau des paliers de cinquième et de troisième, semblent, en revanche, trop lentement mises en œuvre.

Certes, 8 000 nouveaux « professeurs correspondants » seront indemnisés en 1975, mais les conseillers d'orientation restent encore trop peu nombreux.

La formation continue des maîtres, tout à fait essentielle après la vague de recrutement des quinze dernières années, n'est pas réalisée conformément aux prévisions.

La commission n'apprécie pas que le principe des trente-six semaines de formation à répartir dans une carrière d'instituteur ne se traduise, après quatre ans de mise en œuvre, que par le passage en formation de 20 p. 100 des instituteurs, et cela pour six à douze semaines seulement.

La commission n'apprécie pas non plus que l'on mêle formation continue, formation initiale et préparation à des concours de recrutement pour gonfler artificiellement les effectifs soumis à la formation permanente.

Reste l'interrogation sur la démocratisation de l'enseignement.

Les commentateurs, les plus laudateurs et les plus critiques, s'affrontent sur ce sujet. Trois domaines précis méritent d'être étudiés.

D'abord, les transports scolaires. Ils se multiplient et s'améliorent ; la part de l'Etat sera passée des 55 p. 100 en 1973, à 65 p. 100 en 1975 ; il faut y ajouter l'abaissement, de 17 p. 100 à 7 p. 100, du taux de la T. V. A. sur les transports.

Ensuite, la gratuité des manuels scolaires : elle avait été promise pour 1978 dans le programme de Provsins. C'est un engagement de législature auquel reste fidèle la majorité, celle qui votera votre budget, monsieur le ministre. Certes, il est tentant de moduler la gratuité selon les ressources des familles. Mais vous vous souviendrez de la réplique de Jules Ferry à ce sujet : « Cette formule... » — la modulation — « ... théorique se brise contre un mouvement d'opinion dont l'éloquence dépasse toutes les démonstrations ». Si vous demandez une pause, monsieur le ministre, vous l'obtiendrez certainement ; mais si vous rompez un engagement, vous engagerez sans doute un combat sans gloire et sans issue.

En revanche, beaucoup reste à faire, auprès des éditeurs et des enseignants, pour limiter les perpétuels changements de manuels.

Enfin je parlerai des bourses qui continuent de poser un irritant problème.

Les plafonds de ressources à ne pas dépasser pour y prétendre n'ont augmenté que de 6 p. 100 chaque année et l'injustice fiscale s'amplifie au détriment des enfants les plus pauvres.

Les augmentations de parts au profit des familles de plus de deux enfants et pour les agriculteurs situés loin des établissements scolaires représentent une amélioration notable.

Nous connaissons cependant trop d'injustices criantes pour ne pas applaudir à la décision que vous avez prise de mettre 10 p. 100 des crédits affectés au paiement des bourses à la disposition des recteurs ; ne serait-il pas possible d'étendre cette mesure et de mettre un certain pourcentage de ces crédits à la disposition d'organismes de décision encore beaucoup plus proches des réalités vécues ?

Les critiques portant sur l'effort de démocratisation sont si passionnées qu'il semble utile de rapporter quelques chiffres.

En quinze ans, l'effort de la nation, effort voulu et conduit, a permis de doubler le prélèvement au profit de l'éducation nationale tant dans le budget que sur le produit national. L'accès à l'enseignement secondaire est généralisé.

Les transports scolaires coûtent, chaque année, 500 millions de francs, soit l'équivalent de 150 C.E.S. nouveaux.

Les crédits de pensionnat et de demi-pensionnat s'élèvent à 800 millions de francs, soit l'équivalent de 250 C.E.S. nouveaux.

Les bourses sont distribuées à 40 p. 100 des élèves de l'enseignement secondaire, à 63 p. 100 des élèves des C.E.T..

Ceux qui critiquent n'avaient pas, en leur temps, assumé un tel effort. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

En vérité, la question est ailleurs et ne trouve pas sa réponse dans le budget. L'éducation de masse que nous avons voulue pose ses problèmes qui sont à la mesure de ses succès.

Problème sociologique d'abord. En 1880, un bachelier sur cent était un capitaine à la tête d'une compagnie, sûr de son droit à commander. En 1980, un bachelier sur quatre sera un caporal sans supériorité particulière et incertain de son avenir.

Problème de culture ensuite. L'importance évidente prise par le développement des sciences a conduit, à alourdir les programmes, puis à en alléger le contenu, pour en arriver à un aperçu souvent bien superficiel qu'illustre l'abaissement des niveaux d'examen.

Problème de corps enseignant enfin. Personne ne niera le malaise des enseignants, conscients de leur dévouement et de

leur désintéressement dans un environnement souvent injustement critique. Les difficultés rencontrées pour la titularisation des auxiliaires constituent un exemple de cette incompréhension.

Le résultat le moins contestable est un phénomène d'incommunicabilité au moment même où l'interrogation fondamentale n'est plus d'ordre budgétaire.

Jugeant aujourd'hui un budget et attendant le vrai débat, la commission des affaires culturelles, sous le bénéfice de ses remarques et compte tenu des nécessités de l'heure, vous propose, mesdames, messieurs, d'adopter les crédits du ministère de l'éducation pour 1975. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. René Haby, ministre de l'éducation. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, au moment où je me présente pour la première fois devant vous pour vous demander de voter le budget de mon ministère, je ne peux me défendre d'une certaine émotion.

Depuis ce jour d'octobre 1935 où, adolescent de quinze ans, j'entrais à l'école normale de Nancy, je n'ai jamais cessé de travailler et de vivre dans cette grande maison de l'éducation et, je crois pouvoir le dire, à son service.

Instituteur, puis professeur, proviseur, inspecteur général et chargé de cours à l'université, recteur, j'ai été conduit, à tous les niveaux, à partager les peines et les joies de mes collègues, à me consacrer avec eux et comme eux à la plus exaltante, mais aussi à la plus difficile de toutes les tâches : celle qui consiste à ouvrir les intelligences, à éveiller les personnalités, à former les caractères.

C'est donc en pleine connaissance de cause que je mesure l'importance de la mission que le Président de la République et le Premier ministre m'ont fait l'honneur de me confier. J'ai le plus vif désir de répondre à cette confiance et à l'attente du pays en faisant en sorte que mon action à la tête de ce ministère exerce une influence réelle sur l'avenir des jeunes.

Pour caractériser un peuple, le moyen le plus sûr est peut-être d'examiner l'organisation et le fonctionnement de son enseignement. Le système pédagogique d'une société reflète la nature et les valeurs de cette société même.

Mais cette dépendance est réciproque. Si tout choix de société entraîne un type d'éducation, tout projet d'éducation est par lui-même un projet de société. Et l'expérience montre que, lorsque change une société — ce qui est le cas évident de la nôtre aujourd'hui — c'est bien souvent l'éducation qui permet, voire qui suscite ce changement.

Ainsi, la tâche qui m'incombe, qui incombe au Gouvernement et au Parlement, est-elle au plus haut point « politique », au sens étymologique du terme.

Elle concerne, en effet, la cité. Elle touche à son avenir et à son âme. Elle constitue, en définitive, un des plus puissants moyens d'action dont nous disposons pour faire que cet avenir soit conforme à l'idée que nous nous faisons de lui.

Et je pense que, quel que soit le type de direction des affaires publiques ou d'organisation de l'économie que chacun, au fond de lui-même, souhaite, nous serons ici tous d'accord sur un triple objectif de l'éducation : promouvoir, en France, une société plus juste, une société plus moderne, une société plus libre.

Il nous faut donc, en premier lieu, avancer dans le sens de l'égalisation des chances, c'est-à-dire donner à chaque jeune Français, quel que soit son milieu d'origine, des possibilités égales, d'abord, de recevoir une formation suffisamment large pour répondre aux besoins de notre temps, ensuite, s'il en a la capacité, de parvenir aux stades les plus élevés de l'instruction et de la culture. Problème difficile, mais vers la solution duquel des progrès sensibles ont été déjà réalisés.

Qu'on me permette de rappeler que l'aide financière aux familles dans l'enseignement public et privé ne portait, en 1964, que sur un montant inférieur à 600 millions de francs et qu'elle s'élevait aujourd'hui à près de 1 800 millions de francs.

En 1964 encore, 1 711 000 enfants bénéficiaient d'un enseignement préscolaire, dont on connaît le rôle important dans la lutte contre les handicaps socio-culturels dus au milieu ; il y en a aujourd'hui 2 598 000.

Enfin, aujourd'hui également, 25 p. 100 des étudiants sont fils d'ouvriers et d'agriculteurs.

J'indiquerai encore qu'une mesure aussi importante que la prolongation de la scolarité jusqu'à l'âge de seize ans, encore trop récente pour avoir développé toutes ses conséquences, contribue inévitablement, d'ici quelques années, à l'homogénéisation en profondeur de la population scolaire et à l'élévation du niveau de formation et de culture de chacun.

Notre République peut véritablement être fière des progrès réalisés pour mettre l'éducation à la portée de tous. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et de l'union des démocrates pour la République.*)

En second lieu, il nous faut adapter toujours davantage l'école à une société en mutation, l'ouvrir au monde moderne, préparer les jeunes à faire face à l'évolution accélérée des techniques, des styles de vie, des foras de pensée, des systèmes de valeurs et de relation.

Cette mission exige de la part des responsables de l'éducation, des choix clairvoyants sur les héritages du passé qu'il est indispensable de préserver, sur les caractères du présent au sujet desquels il importe de fixer l'intérêt de nos élèves, sur les tendances du futur dont il nous faudra permettre la réalisation.

Comment concilier aussi les exigences d'une culture de portée nécessairement universelle et la spécialisation des formations qu'impose l'organisation sociale ?

Comment faire en sorte que l'enseignement soit aussi diversifié que possible, afin de permettre en particulier aux adolescents les plus doués pour les études abstraites d'atteindre les niveaux élevés de la technicité, de la création ou de la recherche, sans pour autant dresser une barrière entre ce qu'on est convenu d'appeler l'élite intellectuelle du pays et tous ceux qui en forment le tissu vivant ?

La création, voici douze ans, des premiers collèges d'enseignement secondaire regroupant sous le même toit toutes les formations des élèves de onze à seize ans, le rapprochement progressif des programmes d'enseignement, quels que soient les objectifs visés, l'interpénétration toujours plus grande des disciplines générales et techniques, au niveau secondaire et au niveau supérieur, le développement enfin de la formation continue permettent de répondre à ces questions.

Mais nous ferons en sorte d'aller plus loin encore dans ce sens.

Je voudrais d'ores et déjà donner quelques précisions sur trois aspects particuliers d'une éducation moderne, qui sont souvent l'objet de controverses.

Le premier touche à l'éducation physique et à la pratique sportive. Mon département est, à ce sujet, en liaison constante avec le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports, qui, vous le savez, prépare un projet de loi sur l'activité sportive. J'ai par ailleurs décidé de donner, dès cette année, toute la place nécessaire à cette activité dans les actions de formation continue dont bénéficient les instituteurs. Cette action sera en outre confortée par son équivalent au profit des inspecteurs départementaux ; un premier stage d'une semaine sera organisé prochainement pour une centaine d'entre eux.

Le deuxième aspect concerne les enseignements artistiques, qui méritent une attention au moins égale.

Il est déjà satisfaisant de constater que l'opinion publique est maintenant largement sensibilisée à ce sujet. On sait qu'il n'en a pas toujours été ainsi : je préciserais volontiers que ces enseignements ont d'abord souffert de l'indifférence dans laquelle cette opinion publique les a tenus. S'il est vrai que le problème se pose en termes de moyens, il se pose aussi, et d'abord, en termes de conception. Un groupe de travail constitué avec le secrétariat d'Etat à la culture présentera des propositions quant aux possibilités de développement de la formation artistique des jeunes.

Je soulignerai enfin — troisième aspect — que notre action éducative, pour être en harmonie avec notre société, doit faire sa juste place au fait que constituent les cultures régionales, et cela dans trois directions : faire prendre conscience aux jeunes des caractères originaux du terroir dont ils sont issus ou bien sur lequel ils vivent ; les aider à percevoir autour d'eux la qualité de leur environnement physique et culturel...

M. Marc Bécem. Très bien !

M. le ministre de l'éducation. ... les relier enfin à la chaîne des générations qui les ont précédés, et sans l'effort obstiné desquelles ils ne connaîtraient ni le niveau de vie ni les chances de développement dont ils bénéficient aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et de l'union des démocrates pour la République.*)

Bien entendu, d'indispensables précautions devront être prises pour que soient prévenus et écartés les excès de ceux que guettent à la fois la tentation de la politisation et celle de l'impérialisme culturel. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et de l'union des démocrates pour la République.*)

Aussi vais-je confier à un inspecteur général de l'instruction publique la mission de définir les conditions pédagogiques et financières dans lesquelles pourront être enseignées les cultures régionales, dont les langues vernaculaires sont un élément essentiel, mais nullement exclusif. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Guy Guermeur. Très bien !

M. le ministre de l'éducation. Ainsi pourra être prolongée l'œuvre déjà entreprise au niveau du baccalauréat, par l'admission des langues régionales dans les épreuves facultatives.

J'en viens maintenant à ce que je définissais tout à l'heure comme le troisième objectif de notre politique : une société plus libre.

Cet objectif donne à l'éducation son sens le plus fort, son véritable sens. Je tiens à le souligner d'autant plus nettement que les concepts de tolérance, d'impartialité, d'objectivité sont parfois oubliés dans nos établissements scolaires ou universitaires. (*Murmures sur les bancs des communistes, des socialistes et radicaux de gauche.*)

Après Jules Ferry, après Jaurès, après tous mes prédécesseurs, j'affirme que notre enseignement doit être pleinement laïque, dans la définition la plus large du terme (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et de l'union des démocrates pour la République*), définition qui, aujourd'hui, déborde singulièrement le plan confessionnel.

M. Jean Brocard. Seule, la gauche n'applaudit pas au laïcisme !

M. le ministre de l'éducation. Cela ne veut pas dire qu'il faut réduire l'enseignement à une simple distribution de connaissances, assimilées ainsi à des objets de consommation délivrés en quelque sorte sans mode d'emploi. Nos élèves attendent qu'on les aide à mieux comprendre le monde, à découvrir certaines valeurs qui sont à la base de notre civilisation : la liberté, la justice, le respect des autres, la solidarité, l'amitié, le courage.

M. Pierre Juquin. Dites cela aux mineurs de Faulquemont ! (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le ministre de l'éducation. Seules, ces valeurs peuvent assurer la dignité de la condition humaine. Il est du devoir d'une éducation s'adressant à la jeunesse, il est du devoir des enseignants de les promouvoir, de révéler le lien profond qui unit formation intellectuelle et formation morale, ouverture d'esprit et ouverture du cœur.

Une telle conception permet, seule, de désamorcer les conflits qui, sans elle, surgiraient inévitablement entre l'école et les familles, lesquelles sont fondées, par la nature et par la loi, à assurer au premier chef l'éducation de leurs enfants mineurs. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et de l'union des démocrates pour la République.*)

L'école trahirait sa mission si elle exerçait délibérément sur les enfants une influence contraire aux croyances ou aux opinions de ceux qui les lui ont confiés, à plus forte raison si elle allait jusqu'à offenser ou scandaliser les jeunes eux-mêmes.

Un des meilleurs moyens de réaliser cette mission est sans doute d'ouvrir encore davantage et d'approfondir le dialogue entre l'école, les jeunes et les familles.

L'esprit d'ouverture, de concertation et de dialogue facilitera notamment la solution du problème nouveau que pose, surtout au niveau des classes terminales, la présence d'élèves majeurs.

Aussi ai-je pris la décision de réunir dans chaque académie des commissions paritaires composées, d'une part, d'élèves majeurs, d'autre part, d'administrateurs, de professeurs et de représentants des parents d'élèves, chargées d'étudier ce problème et de proposer des solutions. J'attends leurs conclusions avec beaucoup de confiance.

Si je n'avais pas foi en la nature humaine, si je ne pensais pas qu'un accord est toujours possible entre interlocuteurs également sincères, je n'aurais certainement pas choisi la carrière de l'enseignement, je ne préparerais pas actuellement une réforme de l'ensemble du système éducatif français.

C'est dans l'attente de ce projet, qui vous sera soumis au cours de votre prochaine session, que je sollicite aujourd'hui votre accord sur le budget pour 1975 de mon ministère.

Ce budget a fait l'objet d'un examen très approfondi de la part de vos rapporteurs, M.M. Mario Bénard, Weinman et Sourdille, auxquels je tiens sincèrement à rendre hommage pour la clarté de leurs exposés et l'intérêt de leurs observations dont je tiendrai, bien entendu, le plus grand compte. J'esquisserai donc seulement devant vous les grandes lignes de ce budget, me réservant de répondre à la fin du débat sur les points particuliers qui auront été soulevés.

Ce budget, vous l'imaginez aisément, répond à une double exigence : d'une part, assurer les moyens nécessaires à la continuation des actions en cours ; d'autre part, respecter la ligne de rigueur financière que la conjoncture impose au pays et au Gouvernement.

Je ne reviendrai pas sur les caractéristiques de cette conjoncture ; ses nuages assombrissent, j'en suis sûr, tous les esprits. Je rappelle simplement ce que j'ai dit la première fois où j'ai eu l'honneur de prendre la parole dans cet hémicycle : l'éducation, parce qu'elle a vocation d'exemplarité, se doit d'assumer, au moins autant que chaque secteur d'activité du pays, sa part de fardeau des jours présents.

Mais je tiens aussi à souligner que le réalisme obligé de mon budget pour 1975 ne compromet nullement l'acquis ; il me permettra de consolider ce qui existe, de le développer dans les domaines prioritaires et de poursuivre les actions de rénovation jugées indispensables.

D'ailleurs, cette année encore, c'est à la formation de sa jeunesse que l'Etat consacrera son effort financier le plus important : 46,8 milliards de francs pour les deux budgets de l'éducation et du secrétariat d'Etat aux universités, soit plus de 18 p. 100 des dépenses à caractère définitif de l'Etat. Si ces dernières, dans leur ensemble, progresseront de 13,8 p. 100 en 1975 par rapport à 1974, celles du ministère de l'éducation accroîtront, elles, de 15,25 p. 100.

Le Gouvernement ne pouvait affirmer plus clairement l'intérêt qu'il porte au bon fonctionnement des services d'éducation. Le pays, en acceptant le montant des charges fiscales correspondantes, ne pouvait mieux faire sentir aux personnels de ces services le poids de leurs responsabilités et, en même temps, mieux leur témoigner sa confiance.

M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de l'éducation. La plus grande partie de ce budget considérable, soit plus de 31 milliards de francs, est d'ailleurs consacrée à la rémunération de ces personnels.

Ces crédits permettront, outre l'indispensable revalorisation des traitements, la création de plus de 14 000 emplois nouveaux tant pour l'enseignement que pour l'administration. C'est plus de 55 p. 100 du total des emplois créés au budget de l'Etat en 1975.

Par ailleurs, 2 663 millions de francs sont affectés au fonctionnement des établissements et des administrations, 2 550 millions de francs à l'équipement et 2 048 millions de francs à l'action sociale.

Nous trouverons ainsi, je puis vous l'assurer, les moyens nécessaires à l'encadrement pédagogique des élèves à la rentrée prochaine. C'est la première des tâches de mon ministère.

Depuis l'explosion scolaire des années « cinquante à soixante », la croissance des effectifs globaux s'est singulièrement ralentie en fonction de la baisse de la natalité. La prochaine rentrée comptera 45 000 élèves de moins que cette année dans les écoles primaires. Mais le taux de scolarité continue à croître dans les tranches d'âge non touchées par l'obligation scolaire : 67 p. 100 de jeunes de seize à dix-sept ans fréquentaient en 1972-1973 les lycées et collèges contre 56 p. 100 en 1968-1969 ; l'école maternelle, pour sa part, accueillera à la rentrée prochaine 24 p. 100 des enfants de deux ans contre 16 p. 100 en 1971, 83 p. 100 des enfants de quatre ans contre 77 p. 100 en 1971. Au-delà, la scolarisation est totale.

C'est donc à ce niveau auquel Mme Lesur — elle y consacrera ce soir une intervention — et moi-même attachons une importance toute particulière que l'effort de création d'emplois sera le plus marqué : nous nous proposons de leur affecter 1 600 postes budgétaires supplémentaires.

Bien entendu, la fermeture de classes primaires correspondant à la baisse d'effectifs que je signalais tout à l'heure permettra, en outre, de transférer plusieurs milliers d'institutrices dans les classes maternelles : c'est ainsi qu'à la rentrée de 1974, 1 650 classes maternelles nouvelles ont pu être ouvertes en sus des 550 postes nouveaux qui leur étaient affectés dans le cadre budgétaire.

Un autre secteur en développement notable, l'enseignement technique où nous escomptons 21 000 élèves de plus l'an prochain, bénéficiera de 1 300 emplois nouveaux.

Enfin, le souci constant d'assurer le devoir d'éducation pour tous, même dans les cas difficiles ou douloureux, justifie l'importance que j'accorde à l'éducation spécialisée des jeunes handicapés, à l'aide psycho-pédagogique pour enfants retardés ou à l'enseignement dans les prisons : 1 575 emplois sont créés à ce titre.

Au total, la création de 5 400 emplois nouveaux d'enseignants nous permettra de répondre aux besoins créés par l'accueil de 102 000 élèves supplémentaires. Elle nous donnera également la possibilité de répondre aux besoins créés par la migration des familles vers les centres urbains, sans avoir nécessairement à fermer les petits établissements des zones rurales lorsqu'ils participent à l'équilibre du centre local. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et de l'union des démocrates pour la République.)*

Qu'on me permette, à ce sujet, une précision : cette politique de revitalisation des petits centres et d'équipement éducatif des zones à faible densité d'habitat ne peut se confondre avec une dispersion excessive de moyens qui seraient par là même sous-utilisés.

M. Michel Debré. Très bien !

M. le ministre de l'éducation. Par exemple, sauf cas particulier où c'est véritablement la seule solution possible, une école primaire de cinq ou six élèves n'est pas, dans l'état actuel de nos conceptions et de nos possibilités, une solution souhaitable.

M. Michel Debré. Et même de dix élèves !

M. le ministre de l'éducation. L'état matériel souvent vétuste ou insuffisant des locaux, l'isolement et le risque de faible qualification du maître ou de la maîtresse, l'absence de contacts

extérieurs vivifiants pour le petit groupe des enfants sont beaucoup plus importants que les inconvénients — je ne les méconnaissais pas — du regroupement par transports automobiles dans des centres mieux équipés.

En revanche, je défendrai vivement l'existence de petits collèges, aux normes bien inférieures aux C. E. S. 400 ou 600 actuels : l'efficacité de l'action éducative dans de tels établissements ajoute son intérêt à celui de l'animation du centre local. On ne peut en dire autant de l'école primaire isolée du hameau. *(Applaudissements sur de nombreux bancs des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et de l'union des démocrates pour la République.)*

L'action d'éducation implique en effet un cadre et un encadrement pédagogique d'une qualité suffisante. Celui que la France offre à ses enfants possède ces caractéristiques.

Qu'on me permette à ce sujet de faire justice d'accusations gratuites concernant une prétendue « surcharge », un prétendu « bourrage » des effectifs de classe.

J'affirme qu'aucun poste d'enseignant n'a été supprimé à la dernière rentrée, dans l'ensemble de notre système scolaire, et que, bien au contraire, face à l'arrivée de 115 000 élèves supplémentaires, 8 100 postes nouveaux ont été créés, soit un enseignant pour quatorze élèves.

Ce qui est exact, en revanche, c'est que j'ai fait procéder à un rééquilibrage des moyens entre les établissements, de façon à transférer des postes de ceux qui se trouvaient mieux pourvus que la moyenne vers ceux pour lesquels le rapport « élèves par professeur » était plus élevé.

Je conçois que cette manifestation — un peu forcée parfois — de la solidarité entre établissements, si elle a aidé les uns, n'a pas toujours été du goût des autres.

Je saisis d'ailleurs cette occasion pour remercier très sincèrement les services administratifs, et notamment les inspecteurs d'académie et les recteurs, qui ont appliqué avec une grande compréhension de la situation, et parfois avec un certain courage moral, les instructions qu'ils avaient reçues à ce sujet.

Leur tâche est lourde, souvent ingrate. Leur intégrité, leur conscience, restent exemplaires ; et je puis dire que c'est grâce aux qualités de son administration, à laquelle, bien sûr, j'intègre les chefs d'établissement et les différents corps d'inspection, que l'organisation de cette énorme entreprise qu'est l'éducation reste au demeurant fort satisfaisante dans son ensemble. *(Applaudissements sur quelques bancs des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et de l'union des démocrates pour la République.)*

Mais, pour en revenir aux effectifs de classes, je ne méconnaissais pas le sérieux de la demande des enseignants en faveur d'un allègement. L'efficacité de l'action professorale peut gagner, dans certains cas, à s'adresser à de petits groupes d'élèves, surtout lorsqu'elle porte sur une action d'explication, sur la direction de travaux individuels.

Il est juste, en revanche, d'admettre qu'une information collective, de nature audiovisuelle par exemple, peut s'adresser à des effectifs plus importants que ceux des classes actuelles.

Cette diversification des groupes d'élèves sera une des techniques pédagogiques de l'avenir, en liaison notamment avec le développement des moyens audiovisuels de nos établissements.

J'admets également que les conditions de l'enseignement sont plus astreignantes qu'autrefois : le taux de présence s'est accru dans les classes maternelles, la diversification des intérêts a diminué le degré de concentration à l'école primaire, l'éventail des niveaux de capacité s'est largement ouvert dans l'enseignement secondaire. Je suis donc favorable au principe de l'allègement des effectifs dans les classes les plus lourdes ; c'est d'ailleurs la politique qui a été déjà suivie par mes prédécesseurs. Quelques chiffres en témoignent.

En 1968, 57 p. 100 des classes maternelles comptent plus de 40 élèves inscrits ; aujourd'hui, 32 p. 100 seulement des classes maternelles sont dans ce cas ; 10 p. 100 des classes primaires

avaient plus de 35 élèves, il y en a plus que 1 p. 100. Pour les collèges, les chiffres correspondants sont passés de 13,5 p. 100 à 0,5 p. 100 et, pour les lycées, de 18,5 p. 100 à 7,5 p. 100.

Je souligne cependant l'ampleur de l'effort que de telles réductions demandent au budget de l'éducation et, par conséquent, au pays. Si l'on voulait, comme certains l'ont demandé, ramener l'effectif de toutes les classes à 25 élèves ou moins, il nous faudrait accroître si considérablement l'effectif des personnels enseignants que la dépense annuelle nouvelle atteindrait trois ou quatre milliards de francs. Il ne peut en être question dans la conjoncture actuelle.

Mais j'espère sincèrement que l'organisation nouvelle que vous proposera la réforme du système éducatif et l'amélioration des conditions économiques, atténuant les nécessaires rigueurs budgétaires, permettront de poursuivre dans les prochaines années l'amélioration en cours.

Placer dans nos écoles, nos collèges, nos lycées, de jeunes maîtres bien formés répond aussi à un souci de qualité.

Au plus fort de l'explosion scolaire, les systèmes normaux de recrutement n'ont pas permis de faire face aux besoins brutalement accrus. Il a donc fallu recourir massivement à des auxiliaires et ouvrir très largement les concours de recrutement. Il n'en va plus de même aujourd'hui : la croissance des effectifs d'élèves s'est ralentie, le nombre de titulaires s'est accru.

Nous sommes donc confrontés avec les difficiles problèmes du maintien de l'emploi, d'une part, et de la titularisation, d'autre part, des auxiliaires, problèmes d'ailleurs fort différents dans le premier et dans le second degré.

Dans le premier degré, la loi prévoit que, sous certaines conditions, les instituteurs remplaçants peuvent être titularisés, mais il n'existe pratiquement à leur profit aucune disponibilité de postes officiellement créés. Ils sont payés à l'aide de crédits de remplacement ; leur titularisation est donc subordonnée à la transformation de ces crédits en postes budgétaires, politique qui accroît d'ailleurs la dépense de 30 p. 100. C'est pourtant celle que, avec l'appui du Premier ministre, j'ai pu faire prévaloir.

Au total, entre octobre 1974 et octobre 1975, 6 000 postes supplémentaires d'instituteurs seront ainsi créés par blocage des crédits de remplacement. Ils s'ajouteront aux 800 postes de titulaires mobiles dont le financement vous est proposé par mon budget. C'est un effort considérable. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Pour les maîtres auxiliaires du second degré, la titularisation systématique n'est pas prévue par les textes en vigueur. Cependant, des mesures exceptionnelles et importantes ont été prises dans un passé récent en faveur de ceux qui ont acquis une suffisante expérience pédagogique.

Un plan mis en place pour trois ans en 1968, puis prolongé, a permis la titularisation de plus de 11 000 de ces maîtres auxiliaires ; 2 330 autres ont été intégrés dans le corps des adjoints d'enseignement en 1973 et 1974 ; enfin, les facilités accordées aux maîtres auxiliaires pour préparer les concours de l'agrégation et du C.A.P.E.S. leur ont permis de compter pour 20 à 25 p. 100 dans le nombre des admis.

Cependant, en liaison avec les syndicats du second degré, j'étudie en outre la possibilité d'ouvrir prochainement aux maîtres auxiliaires possédant une certaine expérience et des titres suffisants des concours spéciaux leur permettant d'accéder aux corps des certifiés, des professeurs de collèges et des conseillers d'éducation.

M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de l'éducation. Le problème, ici, n'est pas de nature budgétaire puisque, dans l'ensemble du second degré, plus de soixante mille postes créés ne sont pas occupés par des titulaires et restent vacants. Mais ces disponibilités, comme celles que l'ouverture des postes nouveaux créera dans le premier degré, doivent à présent répondre à deux flux d'entrée

dans la carrière enseignante : celui qui correspond en quelque sorte à la formation « sur le tas » des auxiliaires et dont j'ai dit qu'elle était le fruit des circonstances, et celui des concours normaux de recrutement.

Au cours des années qui viennent, un nouvel équilibre devra être réalisé entre ces deux flux, en sachant d'ailleurs qu'à terme disparaîtront à la fois et les auxiliaires et les postes vacants non tenus par des titulaires. D'ici cinq à six ans, on peut donc envisager de revenir aux seuls concours normaux de recrutement, le flux d'entrée des jeunes instituteurs et professeurs correspondant alors exactement aux départs des plus anciens et aux créations de postes nouveaux.

En tout état de cause, ces flux risquent d'être nettement plus limités que par le passé. Dès cette année, nous réduirons de mille le nombre des places ouvertes au C.A.P.E.S., mais nous pouvons espérer que plusieurs milliers d'auxiliaires seront, en revanche, titularisés dans le second degré et autant, dans le premier degré.

Reste, bien entendu, le problème de ceux qui, trop récents dans la fonction ou sans titres suffisants, ne pourront accéder à cette titularisation. Pour nombre d'entre eux, l'essentiel est de trouver une activité et une rémunération correspondant à leurs capacités et à leurs besoins.

A l'heure actuelle, le nombre des maîtres auxiliaires en fonction toute l'année dernière et dont la candidature pour la présente année scolaire n'a pu être retenue s'élève seulement à 1 632 ; nous sommes donc loin des 10 000 annoncés par certains, et je ne parle pas des 5 000 maîtres auxiliaires qui ont quitté la fonction enseignante de leur propre gré. Je rappelle d'ailleurs que le contrat même qui engage les jeunes maîtres leur précise la précarité de leur emploi.

Il n'en reste pas moins un problème de chômage qui préoccupe très vivement mon ministère. J'ai pu obtenir qu'un crédit de 6 600 000 francs soit spécialement dégagé par le fonds de la formation professionnelle et 1 122 maîtres auxiliaires ont demandé à bénéficier des possibilités de stage de reconversion qui leur sont ainsi offertes.

Vous savez, enfin, que le Gouvernement a décidé de prolonger au plan législatif le contenu de l'accord récemment intervenu entre le C.N.P.F. et les organisations représentatives des travailleurs sur les modalités d'aide individuelle, pouvant aller jusqu'à une année complète de rémunération, prévues en cas de licenciement collectif. Le cas des maîtres auxiliaires non réemployés sera étudié dans le cadre ainsi tracé.

Je voudrais, à présent, appeler votre attention sur d'autres actions spécifiques qui tendent, elles aussi, à une amélioration de la qualité de notre appareil éducatif. Sur le plan du fonctionnement administratif, tout d'abord, nous renforcerons les moyens dont disposent les chefs d'établissement puisque, aussi bien, je souhaite aller plus loin dans le sens de l'accroissement de leurs responsabilités et de leur autonomie.

Il est nécessaire également de développer les moyens d'information et de fonctionnement de l'administration centrale et des échelons régionaux. Au total, près de cinq cents emplois nouveaux seront créés dans le secteur administratif, y compris au bénéfice des universités.

Par ailleurs, des moyens financiers importants sont prévus pour développer l'utilisation de l'informatique de gestion. Nous continuerons également à développer les centres de documentation et d'information dans nos établissements : deux cent cinquante emplois figurent à ce titre dans le projet de budget.

Je tiens d'ailleurs à souligner à quel point l'action des centres de documentation des collèges et lycées, et celle de nos modestes bibliothèques d'écoles primaires doivent s'appuyer sur l'importance de notre appareil de lecture publique, notamment des bibliothèques centrales de prêts et des bibliobus.

Il faut renforcer la liaison entre ces organismes et nos établissements d'enseignement, car c'est grâce à leur action conjointe et avec l'aide du maître que l'enfant, très tôt, prendra le goût de la lecture. Alors, une politique culturelle plus efficace pourra se créer sur ce terrain propice.

De même, parce que l'information des jeunes et des parents est une action prioritaire, 8,8 millions de francs ont été prévus pour étendre à trente-cinq départements nouveaux l'expérience des « professeurs correspondants » chargés de l'information sur les études du second cycle.

A ce sujet, je soulignerai l'importance que j'attache personnellement aux conditions d'une orientation répondant aux attentes des jeunes recherchant les voies scolaires et les carrières les plus appropriées à leurs capacités. La politique d'ouverture de nouveaux centres d'information et d'orientation — nous en aurons bientôt un par district scolaire — et de soutien à l'O. N. I. S. E. P. et au C. E. R. E. Q. sera donc régulièrement poursuivie : 284 emplois et 3,2 millions de francs représenteront, dans ce domaine, les mesures nouvelles.

Le ministère poursuivra, enfin, de façon soutenue l'effort entrepris sur le plan de la formation continue des maîtres. C'est notamment le cas dans l'enseignement élémentaire où les 800 emplois nouveaux que je signalais tout à l'heure permettront de remplacer les instituteurs qui partent en stage de formation.

Cette mesure prolonge celles des années précédentes et termine la mise en place, lente je le reconnais, du plan de formation continue des instituteurs. L'an prochain, 82 000 instituteurs auront reçu une formation complémentaire. Un crédit de dix millions de francs est par ailleurs prévu pour développer l'expérimentation pédagogique.

Au total, le budget de fonctionnement qui vous est proposé me donne les moyens d'assurer la rentrée de 1975 et, en même temps, de prendre un certain nombre de mesures d'amélioration de la situation existante. Il n'en demeure pas moins un budget de rigueur.

La difficulté a donc été de reconnaître les secteurs où un certain freinage des dépenses était possible, afin que l'augmentation des moyens mis à ma disposition pût être mise pleinement à profit pour les actions jugées prioritaires. Vous pourrez ainsi constater que la progression des crédits de fonctionnement ne sera que de 4 p. 100 pour le secteur administratif et de 6 p. 100 par élève pour les établissements.

En ce qui concerne ces derniers, vous savez que les dépenses d'énergie représentent une part importante de leur budget. Il est indispensable de réaliser des économies sensibles dans ce domaine, bien entendu sans nuire à la santé et au bien-être de nos jeunes. C'est pour cela que j'ai demandé à tous les responsables de limiter, pour l'année 1974, les consommations d'énergie à 85 p. 100 de leur niveau constaté en 1973. Je puis dire aujourd'hui que l'effort et la compréhension de tous ont porté leurs fruits dans ce domaine et que cet objectif sera pleinement atteint.

Pour 1975, les crédits qui vous sont demandés tiennent compte du maintien de cet effort nécessaire d'économie, mais aussi, bien entendu, de la hausse du coût des carburants. Celle-ci a rendu nécessaires, dès cette année, des augmentations substantielles des crédits de fonctionnement des établissements. La somme de 95 millions de francs a été inscrite au collectif de juillet, et je vous proposerai un supplément de 21 millions de francs dans le cadre du collectif de fin d'année afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement qui risquerait d'entraîner la fermeture d'établissements.

La même austerité a présidé à l'établissement de mon budget d'équipement : 2 979 millions de francs y sont inscrits, contre 3 100 l'an dernier. C'est, en effet, dans le domaine des investissements que le budget de l'Etat peut le mieux prendre sa signification anti-inflationniste. Encore doit-on remarquer que, là aussi, le ministère de l'éducation bénéficie d'une reconnaissance manifeste de ses besoins puisque la diminution de ses crédits reste inférieure à 4 p. 100.

Je sais que l'élévation des coûts accroîtra les conséquences de cette légère baisse des moyens et nous imposera de reporter à l'année suivante un certain nombre d'opérations programmées. Mais c'est là précisément un des moyens de protection de notre monnaie et de freinage de la hausse des prix. Pour éviter qu'il

ne se traduise trop rudement sur la trésorerie des entreprises de construction, j'ai demandé à MM. les préfets de veiller à apurer nos dettes en y affectant par priorité le reliquat des crédits de 1974.

Mais rassurez-vous, mesdames, messieurs les députés, cette politique de vérité financière n'entravera pas la marche de nos établissements. (Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Je constate tout d'abord qu'après quinze années de construction intensive — comme le soulignait tout à l'heure un des rapporteurs — la pause que nous commande la conjoncture peut être supportée. Depuis son origine, la V^e République a en effet construit des écoles, des collèges et des lycées qui représentent l'accueil de 1 146 000 élèves des écoles maternelles, de 2 348 000 élèves des écoles élémentaires et de 2 640 000 élèves des collèges et des lycées.

En 1975, nos crédits représenteront encore 30 000 places nouvelles dans les lycées et les collèges d'enseignement technique, 190 collèges d'enseignement secondaire, 75 sections d'enseignement spécialisé et 2 900 classes dans l'enseignement primaire.

Une priorité a été accordée, comme il se devait, au secteur préscolaire où 208 millions de francs financeront la construction de 2 290 classes, soit un accroissement de plus de 15 p. 100 par rapport à 1974.

De même, les crédits prévus pour les collèges d'enseignement technique sont en légère augmentation. Cependant, pour répondre au souci de votre rapporteur pour avis et de la commission des affaires culturelles qui souhaitent voir accentuer encore l'effort en faveur des C. E. T., je compte revoir la répartition des crédits entre lycées et collèges d'enseignement technique.

M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de l'éducation. Puisque ceux-ci font l'objet d'une délégation de crédits unique au niveau régional, je donnerai aux préfets de région et aux recteurs les instructions nécessaires pour que la part des collèges d'enseignement technique dans le programme de 1975 soit encore accrue de façon que le nombre de places programmé l'an prochain soit aussi proche que possible du niveau de 1974.

M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de l'éducation. Au total, le ralentissement des constructions au programme de 1975 ne doit pas être interprété comme la fin d'une politique, mais seulement, je l'ai dit, comme une pause dans notre effort, justifiée par la conjoncture, pause qui peut être profitable d'ailleurs, si elle nous conduit, en insistant moins sur la quantité, à accentuer une politique de qualité, laquelle suppose notamment que soit poursuivi, sans gaspillage mais avec ténacité, l'effort pour la sécurité.

Un crédit spécial de 140 millions de francs était prévu à cet effet au budget de 1974. Mais ce crédit n'était qu'indicatif et les préfets ont instruction de financer par priorité, sur les enveloppes globales de crédits, les dépenses de sécurité.

J'avais envisagé de reconduire ce crédit spécial de manière à permettre l'achèvement des opérations d'adaptation des constructions existantes aux règles nouvelles de sécurité, mais votre commission des affaires culturelles, comme M. Sourdille vient de le rappeler, a jugé ce chiffre insuffisant et a souhaité qu'il soit augmenté.

Aussi, ai-je l'intention de réserver, si nécessaire, la totalité des crédits prévus pour les opérations d'entretien, c'est-à-dire 193 millions de francs, à la couverture des besoins de la sécurité et des opérations de gros entretien qui y sont nécessairement liés.

Je tiens cependant à souligner, avec votre commission des finances et son rapporteur M. Weinman, qu'une normalisation des exigences est nécessaire. Cet effort d'harmonisation des règles de sécurité, déjà largement entamé, ne peut être concrétisé.

tisé sur le terrain sans l'appui des élvs. La sécurité des établissements doit être assurée. Elle ne saurait être un prétexte au gaspillage et à la démagogie.

Dernier point, mais non le moindre, des objectifs que traduit le budget : la recherche de l'égalisation des chances passe par une politique volontariste d'intervention sociale. Le projet de budget pour 1975 y consacre, comme les précédents, des crédits importants. En effet, si l'enseignement obligatoire proprement dit est gratuit, certaines dépenses d'accès à cet enseignement restent à la charge des familles.

Parmi elles figurent les dépenses de transport. C'est sur elles que nous devons faire porter par priorité nos efforts. Le taux de participation de l'Etat, pour le financement des transports scolaires, est passé, à la rentrée de 1974, de 55 p. 100 à 60 p. 100. Une nouvelle étape est prévue dans le budget pour 1975. Elle devrait permettre de porter ce taux à 65 p. 100.

Avec l'aide soutenue des collectivités locales, auxquelles je veux ici rendre hommage, la part des familles devrait se réduire, dans l'ensemble du pays, de 15 p. 100 en 1973, à environ 6 p. 100 en 1975. Nous ne sommes plus très loin de la gratuité totale, objectif final à atteindre. Dans certains départements, celle-ci est déjà réalisée.

J'ajoute, s'agissant des transports scolaires, que la politique d'implantation des petits collèges en zone rurale devrait réduire à terme le volume des transports nécessaires et par conséquent leur coût. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

D'autre part, je suis très sensible au problème de sécurité de ces transports, qui a été évoqué lors des réunions de vos commissions. Des mesures sont actuellement en préparation pour renforcer les normes en la matière.

Par ailleurs, vous savez que 30 millions de francs supplémentaires ont été mis en 1974 à la disposition des établissements pour l'acquisition de manuels scolaires. Je vous propose de reconduire cette dépense en 1975, c'est-à-dire d'avancer sur la voie de cette gratuité souhaitée par votre rapporteur.

On peut considérer qu'à l'heure actuelle, dans un grand nombre de collèges, les élèves de sixième disposent déjà gratuitement de la totalité des manuels. En 1975, il en ira de même pour les élèves de cinquième. Ainsi nous rapprocherons nous d'un système dans lequel les établissements possèdent un stock d'ouvrages de base qu'ils mettent à la disposition des élèves pour la durée de la scolarité obligatoire.

Le problème des « manuels » proprement dit sera revu dans ce cadre. En attendant la réalisation de cette gratuité, l'aide de l'Etat sera modulée selon le niveau de ressources des familles. J'ai par ailleurs adressé, dès le mois de juillet, une circulaire aux chefs d'établissement pour les inviter à la plus grande modération dans les demandes de fournitures scolaires adressées aux familles. Ces demandes sont parfois abusives : elles doivent être réduites au strict indispensable.

En ce qui concerne les bourses, des améliorations sensibles interviendront en 1975. En plus du relèvement régulier des plafonds du barème, qui a été de 6 p. 100 pour 1974-1975, des points de charge supplémentaires ont été accordés, et la part de bourse sera relevée de six francs pour 1975.

D'autre part, j'ai décidé de réunir un groupe de travail auquel participeront des parlementaires et qui sera chargé d'étudier les modalités et les critères de répartition des bourses. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)*

Vous savez d'ailleurs que nous laissons déjà à la disposition des autorités et des institutions locales, pour régler certains cas intéressants que ne révèle pas toujours le niveau d'imposition, un crédit qui sera de 10 p. 100 du montant des bourses nouvelles pour 1974-1975. Au total, plus de 1 370 millions de francs de bourses seront attribuées l'an prochain à près de deux millions d'élèves.

L'Etat intervient encore en faveur de certaines familles en allégeant les charges de celles qui s'adressent à l'enseignement privé. Dans ce domaine aussi, la rigueur budgétaire limite l'accroissement demandé des moyens.

Cependant le budget pour 1975 prend déjà en compte des hausses de rémunération des maîtres en fonctions ; par ailleurs 31 millions de francs permettront le recrutement de 780 maîtres nouveaux. Aux 15 millions de francs reconduits en 1975 pour le relèvement du forfait d'externat déjà prévu dans le collectif de 1974, s'ajouteront 25 millions de francs qui permettront d'en aligner la progression sur celle des crédits de fonctionnement des établissements publics. Et près de 17 millions de francs sont prévus pour faire face aux nouveaux contrats d'association passés par les établissements.

Qu'on me permette enfin de souligner l'importance de l'aide de l'Etat aux collectivités locales que représentent les nationalisations d'établissements secondaires. Poursuivant son effort des années antérieures, malgré la tension budgétaire, le Gouvernement envisage de procéder en 1975 à 520 nationalisations de lycées et collèges, en équilibrant les décisions entre les zones urbaines où les besoins sont importants, et les zones rurales à faible densité.

M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de l'éducation. Dans ce dernier cas, il sera possible à certains établissements nationalisés de petite taille de continuer à faire appel, contre rémunération, aux infrastructures dont peuvent disposer les collectivités locales — cantines, par exemple — plutôt que de créer eux-mêmes des services spécialisés dont la nécessité ne s'impose pas et qui risqueraient d'affecter gravement la rentabilité des installations municipales existantes. Pour la première fois au budget de l'éducation, un crédit, au demeurant modeste, a été prévu à cet effet.

Telles sont donc, mesdames, messieurs les députés, les grandes lignes du budget que je vous propose pour l'exercice 1975.

Vous avez constaté qu'il est caractérisé par un contrôle rigoureux des dépenses ; il ne pouvait en être autrement dans la conjoncture présente, mais ce n'est pas pour autant un budget de conservation ou de repli.

D'une part, en effet, dans un contexte général d'économies, le Gouvernement a voulu maintenir à l'action éducative les priorités qui lui étaient accordées ces dernières années. D'autre part, une combinaison de facteurs jouant dans le sens d'une limitation des besoins quantitatifs — en particulier, comme je l'ai souligné, la stabilisation des effectifs et le bénéfice de l'énorme effort d'équipement réalisé au cours des dix dernières années — nous permet de faire porter, cette année, notre effort sur l'amélioration de la qualité de notre enseignement. Ainsi, en dépit des difficultés de l'heure, nous continuons à progresser vers l'avenir.

Cet avenir, c'est, à mes yeux, essentiellement la réforme que je vous soumettrai au printemps prochain. Elle consacrera, je l'espère, le renouveau, la clarification, la modernisation, de notre système éducatif. Mais je sais aussi que cette réforme ne pourra aboutir pleinement qu'avec la participation active des enseignants, des élèves et des familles, dont je connais les inquiétudes et les espoirs. C'est avec la pleine conscience de mes responsabilités devant la majorité des Français que je vous proposerai cette réforme.

Ce budget pour 1975 pourrait ainsi être le dernier à s'appliquer à l'état actuel d'organisation de nos écoles, de nos collèges, de nos lycées. Si vous me faites l'honneur de l'accepter, nous pourrions alors nous consacrer à définir et à construire ensemble une éducation plus enrichissante qui ouvrira à notre jeunesse les portes de son avenir. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, centristes et démocrates sociaux.)*

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Jean Desanlis.

M. Jean Desanlis. Comme vous venez de nous l'annoncer, monsieur le ministre, de nouvelles dispositions sont actuellement introduites dans le processus de nationalisation des établissements d'enseignement secondaire.

En effet, sous réserve du vote par le Parlement du projet de loi de finances, des subventions seront accordées aux collectivités locales qui accepteraient de continuer d'assurer, après nationalisation d'un établissement, le service de la demi-pension. Ces subventions doivent représenter la part de l'Etat à la rémunération des personnels de service.

Les collectivités locales accueillent cette mesure avec une certaine inquiétude, non qu'elles rejettent la responsabilité de l'organisation matérielle de la demi-pension, mais par crainte que la subvention — dont nous ne savons pas à quel niveau elle se situera — ne compense pas les dépenses qui vont être les leurs et que l'Etat assumerait directement en assurant lui-même le fonctionnement des restaurants et des cantines scolaires. Déjà nous savons que le personnel de service que l'Etat prévoyait sera moins nombreux qu'on ne l'avait souhaité de prime abord.

Aussi craignons-nous que cette subvention ne soit insuffisante pour permettre aux collectivités d'assurer le service laissé à leur charge. Nous aimerions donc, monsieur le ministre, que vous puissiez nous fournir à ce sujet les éclaircissements et les assurances de nature à engager les collectivités locales à demander la nationalisation des établissements secondaires dont elles ont la responsabilité, d'autant que ces demandes doivent être adressées avant le 12 novembre et que le temps de la réflexion reste maintenant bien limité.

Je voudrais maintenant manifester mon inquiétude devant la réduction du nombre de classes dans les C.E.T., prévue dans le présent budget.

Nous pouvons comprendre cette réduction dans le cycle d'études classiques — en la regrettant toutefois — puisque c'est, compte tenu de l'évolution de la démographie, la préfiguration de la diminution du nombre des élèves qui vont fréquenter notre enseignement dans quelques années. Mais nous regrettons que cette réduction affecte également les collèges où l'enseignement technique dispensé répond aux nécessités de l'avenir de notre industrie et de notre artisanat.

Il nous a été annoncé, il y a quelques instants, que les transports scolaires seraient pris en charge en totalité par l'Etat et les collectivités locales d'ici à deux ans. Souhaitons que dans les années suivantes l'Etat augmente sa participation et réduise dans le même temps celle de nos communes et de nos villes.

Je terminerai en vous félicitant, madame le secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, de l'effort développé dans l'aménagement des classes maternelles. Représentant une circonscription essentiellement rurale, j'accueille cette mesure avec beaucoup de satisfaction. L'école maternelle, c'est l'éveil précoce de la personnalité, c'est le langage qui se délie dès la première enfance, c'est l'ouverture vers une éducation et un enseignement qui apportent à nos petits ruraux les mêmes chances que celles qui sont offertes aux citadins, les mêmes chances pour leur avenir et leur réussite dans la vie. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur plusieurs bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Guerneur.

M. Guy Guerneur. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du budget du ministère de l'éducation est l'occasion privilégiée pour les élus de juger la politique définie et conduite par le Gouvernement pour la formation des Français. C'est aussi le moyen de provoquer, le cas échéant, des orientations nouvelles en accord avec la volonté populaire. C'est enfin l'occasion d'une concertation avec le chef de l'administration intéressée, conformément à l'offre qu'il nous a faite.

Au nom du groupe U.D.R., je mettrai en lumière quelques chiffres significatifs au sujet de l'évolution de notre politique d'éducation et je vous inviterai, mes chers collègues, à réfléchir quelques instants à l'analyse de la situation actuelle de

l'enseignement avant de proposer au Gouvernement un ensemble de mesures susceptibles d'accroître l'efficacité de ce service public dans la liberté des choix.

Un budget de 46,8 milliards de francs ; 18 p. 100 des dépenses publiques de l'Etat ; 60 p. 100 des créations d'emplois d'agents de l'Etat cette année ! De tels moyens permettront d'accueillir 125 000 nouveaux élèves de plus, de créer 7 000 emplois d'enseignants et — semble-t-il — de titulariser 6 000 auxiliaires. Par ailleurs, cinq cents collèges et vingt lycées seront nationalisés. Ces chiffres montrent l'ampleur des moyens mis en œuvre.

Mais, monsieur le ministre — les rapporteurs l'ont signalé avant moi — c'est un budget de reconduction, un budget modeste qui a dû se plier aux contraintes économiques et aux sacrifices imposés à la nation par la conjoncture internationale.

Il s'ensuit que trop d'auxiliaires continueront d'espérer une titularisation et que, malgré les apaisements apportés quant au nombre d'élèves par classe, l'adaptation des moyens aux exigences sera encore quelque peu retardée. Les transports scolaires, en faveur desquels un effort considérable a été pourtant consenti, ne pourront répondre complètement aux besoins des enfants et des familles. Enfin, trop de sévérité se manifesterà sans doute encore dans la suppression des écoles de nos villages au profit des constructions nécessaires en zone urbaine.

Nous pouvons donc déplorer la modestie de ce budget. Mais pour prendre la juste mesure des chiffres que j'ai cités, il convient de les replacer dans l'évolution que les budgets de l'éducation nationale ont connue depuis la guerre : six millions d'élèves en 1946, huit millions en 1956, dix millions en 1962, douze millions en 1974.

Pour le personnel : 400 000 personnes employées en 1959 dans l'éducation nationale, 500 000 en 1963, 600 000 en 1967, 700 000 en 1970, 800 000 en 1973.

En ce qui concerne les crédits, ce sont dix milliards de francs en 1963, vingt milliards en 1965, trente milliards en 1971, quarante milliards en 1974, quarante-six milliards cette année.

Le budget de l'éducation a donc bien traduit depuis quinze ans cette « priorité des priorités » que nous avons entendu revendiquer à juste titre pendant des années. Je dis « à juste titre » parce que ce budget correspond à l'investissement réalisé dans ce que nous avons de plus cher, l'éducation de nos enfants. C'est aussi le meilleur investissement pour obtenir le meilleur développement économique de notre pays. Nous le savons maintenant !

Mais alors que, pour certains, ce slogan n'était qu'une incantation, pour d'autres, ce fut une réalité. Certains l'ont lancé, d'autres l'ont réalisé. Et si la V^e République a réalisé cette « priorité des priorités », c'est à la suite de ce qu'il faut bien appeler un abandon. L'abandon de responsabilité de ceux qui, après la guerre, ont vu le nombre des naissances passer rapidement de 600 000 à plus de 800 000, de ceux qui ont eu des années pour réfléchir et pour mettre en œuvre un programme permettant d'accueillir les élèves qui allaient se présenter aux portes du primaire, puis du secondaire et, enfin, du supérieur, et qui ne l'ont pas fait. *(Interruptions sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

La V^e République a dû le faire, et dans un laps de temps extrêmement court.

M. Gilbert Faure. Et les mouvements de population, vous n'en tenez pas compte ?

M. Antoine Gissingier. Silence !

M. Guy Guerneur. La V^e République a dû le faire avec des moyens qui représentaient l'extrême limite de ce que le pays pouvait supporter.

Et elle a dû le faire alors que surgissaient — comme vous venez de le dire, mon cher collègue — des problèmes d'urbanisation, de mutations profondes, de scolarisation, ces derniers

étant d'ailleurs amplifiés par le haut et par le bas puisqu'au désir des familles de conduire leurs enfants jusqu'au baccalauréat s'ajoutait celui d'envoyer les enfants à l'école dès l'âge de trois ou quatre ans.

Depuis 1958 les gouvernements ont affronté cette tâche énorme. Or, on ne réalise pas un tel travail en si peu d'années, on ne recrute pas un tel nombre d'enseignants, on ne scolarise pas une telle masse d'élèves dans un temps si court, sans qu'il en résulte quelques perturbations dans le système.

Cela explique, nous le savons aujourd'hui, que notre enseignement soit en crise, que l'inquiétude règne non seulement dans les familles, parmi les élèves, mais également chez les enseignants qui doivent adapter leur mission aux exigences du monde moderne.

Nous savons que ces enseignants remplissent leur tâche avec un dévouement et font preuve d'une qualité à laquelle je me plais à rendre hommage. Ces enseignants se demandent si leur formation et même l'indispensable recyclage leur permettent de répondre aux besoins nouveaux des enfants.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que des centaines de milliers d'agents de l'éducation nationale soient soumis à la pression d'une « hypersyndicalisation ». Il n'est pas surprenant non plus que les partis politiques se soient particulièrement intéressés aux syndicats de l'éducation nationale.

M. Hector Rolland. Peut-être un peu trop !

M. Guy Guermeur. Effectivement, mon cher collègue ! Dès lors, il n'est pas surprenant que le principe de la laïcité, dont M. le ministre nous a parlé tout à l'heure dans des termes auxquels je rends hommage, connaisse quelques modifications.

Rappelons-nous qu'à la fin du siècle dernier, la laïcité était, pour les enseignants et pour les familles, synonyme de tolérance, de respect de l'esprit de l'enfant, respect de cet homme en devenir. C'était l'honneur de l'Université que de diffuser son enseignement dans le respect et la sauvegarde de toutes les croyances, politiques, philosophiques, ou religieuses.

Oserais-je dire qu'aujourd'hui cette tolérance n'a pas subi d'atteintes ? Oserais-je dire que l'ensemble des Français lui reconnaît la même valeur qu'alors ?

Je ne m'y risquerai pas. Certains pays d'Europe glissent, pour des raisons diverses, vers des régimes totalitaires, quels qu'ils soient.

M. Pierre Juquin. Le Portugal, par exemple !

M. Guy Guermeur. Peut-être. Mais nous constatons que les Français, lors des dernières élections présidentielles, ont manifesté avec force leur volonté de demeurer dans une société libérale, dans un système marqué par la liberté des choix. (Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

S'agissant de l'éducation, un sondage a été opéré...

M. Gilbert Faure. Celui de M. Fontanet !

M. Guy Guermeur. Ce sondage, que vous connaissez tous, a révélé une tendance de l'opinion française à laquelle personne ne s'attendait.

Certes, on savait — et les sondages précédents l'avaient montré — que le mouvement en faveur des libertés, et notamment de la liberté de l'enseignement, prenait de plus en plus d'ampleur. Mais cette fois les chiffres marquent une montée extraordinaire du besoin de tolérance dans notre pays.

M. Pierre Juquin. Sans doute parce que vous êtes de plus en plus intolérants !

M. Guy Guermeur. Quatre-vingt-sept pour cent des Français souhaitent que les parents aient la liberté de choisir le type d'enseignement pour leurs enfants ; plus de soixante-treize pour cent souhaitent que l'Etat garantisse les moyens de cette liberté, car il n'est pas de liberté sans possibilités de l'exercer.

Les résultats de ce sondage constituent un événement et méritent notre réflexion. En effet lorsque la majorité a voté les lois qui ont garanti, en France, l'exercice de la liberté de l'enseignement, elle n'avait pas, je le crois, la certitude de traduire la volonté massive de la population.

Nous savons maintenant, sans aucun doute, que les Français sont attachés à la liberté du choix de l'établissement scolaire pour leurs enfants, et je tirerai devant vous, monsieur le ministre, les conclusions qu'appelle cette constatation.

D'abord, l'enseignement privé participe, aux côtés de l'enseignement public, à l'effort que vous demandez. Seize pour cent des enfants fréquentent des établissements d'enseignement privés, un million d'élèves sont scolarisés dans l'enseignement primaire privé. Or les lois successives qui ont garanti l'exercice d'un enseignement privé ne lui ont permis que de survivre et ne lui ont accordé que chichement les moyens de fonctionner.

Actuellement, l'enseignement privé se trouve confronté à trois types de problèmes : les problèmes à court terme, que je vous demanderai de résoudre le plus rapidement possible ; les problèmes à moyen terme, pour la solution desquels nous demandons le droit à la concertation ; enfin les problèmes à long terme qui touchent à l'existence même de l'enseignement privé.

Les problèmes à court terme, ce sont d'abord les moyens d'exister, et, en premier lieu, la possibilité pour les enseignants du secteur privé d'accéder à la formation continue, de se recycler, c'est-à-dire de prendre en charge les enfants qui leur sont confiés dans les meilleures conditions pédagogiques possibles.

La loi de 1971, l'une des plus importantes de cette République, a donné le droit à tous les Français de bénéficier de la formation continue. Il ne paraît pas admissible qu'en soient aujourd'hui écartés les maîtres de l'enseignement, qu'ils appartiennent à l'enseignement public ou privé.

Les instituteurs et les professeurs que j'ai rencontrés m'ont dit qu'ils souhaitaient s'adapter à une pédagogie en mutation.

Notre deuxième préoccupation a trait au forfait d'externat. Vous avez indiqué que des moyens nouveaux seraient inscrits dans le budget, mais il était prévu que le forfait devait évoluer en fonction des besoins. Or votre administration, comme celle du ministère des finances, n'ignore pas qu'actuellement le retard par rapport aux besoins est considérable. Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir accorder à ce problème l'importance qu'il mérite et d'inscrire si possible au prochain « collectif » les crédits nécessaires qui permettront de porter à un niveau convenable le forfait d'externat. (Applaudissements sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Enfin, pour en terminer avec le court terme, j'évoquerai, avant beaucoup d'autres sans doute, le problème qui tient le plus à cœur à de nombreuses familles, je veux parler de l'allocation scolaire.

Selon les lois sur l'enseignement privé qui ont été adoptées par le Parlement, les établissements privés sous contrat simple devaient bénéficier d'une allocation d'études, dite allocation Barangé, leur permettant de faire face aux besoins d'entretien et aux achats de matériel et de mobilier. Quant à l'Etat, il prenait en charge la rémunération des maîtres. Tous les juristes connaissent l'adage selon lequel « l'accessoire suit le principal ». Par conséquent, les charges sociales afférentes aux rémunérations devaient être assumées par celui qui versait les rémunérations.

C'est donc à tort qu'un décret a mis à la charge de l'Etat une partie seulement des charges sociales en échange de l'abandon de l'allocation scolaire par les établissements, ce qui signifiait la condamnation à mort de ces établissements primaires et par conséquent, quelques années plus tard, celle des établissements secondaires.

S'il y a eu manœuvre, monsieur le ministre, elle a été très habile. Je ne veux pas le croire. Je pense que l'administration a été de bonne foi. Nous n'en sommes que plus à l'aise pour vous demander de rétablir ce qui, dès l'origine, devait être garanti.

M. Marc Bécem. Il est grand temps !

M. Guy Guermeur. Il est grand temps en effet ! Dès cette année, et j'y insiste, l'allocation scolaire doit être rétablie au profit des établissements primaires sous contrat simple si l'on veut que ces derniers, actuellement à la limite de leurs possibilités financières, continuent d'exister et donc que les parents puissent encore choisir l'école de leurs enfants, car là est la véritable question. (*Applaudissements sur quelques bancs de l'Union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Parmi les problèmes à moyen terme se pose essentiellement celui de la révision des contrats d'association qui ont été établis de telle manière que l'Etat ait la meilleure part. Je suis tenté de les qualifier de léonins tant les contraintes infligées aux chefs d'établissement paraissent aujourd'hui hors de saison.

Dans un climat de tranquillité, il doit être possible d'adapter les dispositions des contrats d'association dans le sens d'une plus grande souplesse et d'une plus grande tolérance, ainsi que le souhaitent les Français.

J'en viens maintenant aux questions qui se posent à long terme.

Monsieur le ministre, vous avez évoqué tout à l'heure la réforme que vous avez mise en chantier. Votre passage au ministère de l'éducation que je souhaite, pour ma part, très long, sera marqué par une volonté d'ouverture et de concertation. C'est pourquoi nous vous demandons de consulter les représentants des établissements privés au même titre que vous ouvrez votre bureau et vos salles de réunion aux syndicats, aux personnels, aux familles de l'enseignement public. Je souhaite que vous invitiez les représentants des écoles privées à réfléchir avec vous sur ce que doit être l'éducation des jeunes Français.

Je le répète : les lois sur l'enseignement privé ont assuré la survie des établissements. Mais, demain ? Les établissements privés existants continueront peut-être leur mission d'éducation, mais que sera l'avenir si aucun moyen n'est offert aux associations de parents d'élèves pour construire les écoles nécessaires dans les nouvelles agglomérations ? En effet, la carte scolaire a paré au problème posé à l'enseignement public en adaptant celui-ci aux exigences de l'urbanisation et des mutations géographiques, mais l'enseignement privé est resté en dehors du mouvement.

Si nous voulons honnêtement garantir aux parents le droit du choix de l'établissement, il faut que ce droit puisse s'exercer partout où les Français sont aujourd'hui rassemblés pour vivre, c'est-à-dire dans les quartiers neufs, dans les Z. U. P., dans les villes nouvelles.

Certes, nous ne réglerons pas cette question aujourd'hui ni demain, mais elle est importante pour les prochaines années. Il faudra, là aussi, assurer la parité des chances entre les types d'enseignement.

Monsieur le ministre, par son élévation et son courage moral, votre discours témoigne que le Gouvernement a la volonté d'entreprendre une action novatrice en faveur de tous les types d'enseignement afin que s'épanouisse, dans l'avenir, une éducation ouverte, libérale et conçue dans la plus grande concertation.

Aujourd'hui, l'éducation n'est plus le privilège ni la propriété de quiconque ; c'est la chose des familles, des enfants, des enseignants, de tous les Français.

Avant de quitter cette tribune, je vous demande une nouvelle fois de rétablir, dès ce budget, l'allocation scolaire aux établissements privés sous contrat simple. D'avance, je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et sur certains bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, je me propose de revenir à notre sujet, c'est-à-dire l'avenir de l'enseignement public. En écoutant les propos de l'orateur qui m'a précédé à cette tribune, j'ai failli l'oublier !

M. Hector Rolland. C'est la preuve que vous n'en êtes pas bien convaincu !

M. Louis Mexandeau. Dans l'un de ses *Nouveaux contes cruels*, Villiers de l'Isle-Adam, écrivain du XIX^e siècle injustement oublié, raconte l'histoire d'un condamné à mort par le tribunal de l'Inquisition, qui attend dans son cachot d'être livré aux flammes. Il s'aperçoit qu'on a mal verrouillé la porte de sa cellule. Il l'ouvre, sort. Et commence alors, dans le long, interminable couloir, avec des accès d'espoir et des moments de crainte, une lente progression vers l'incroyable liberté. Et lorsqu'il débouche enfin dans la lumière, ivre et épuisé, et qu'il commence à croire qu'il est libre, il est saisi par les deux mains du grand Inquisiteur. Emu et consterné, celui-ci lui dit : « Eh quoi, mon enfant ! A la veille peut-être du salut, vous voulez donc nous quitter ? » (*Sourires.*)

Il y a sans doute quelque emphase à évoquer cette nouvelle de Villiers de l'Isle-Adam, *La Torture par l'espérance*, en traitant du budget de l'éducation pour 1975. Et lorsque j'ai parlé en commission de « budget de désespoir », je ressentais ce que cette formule pouvait avoir d'excessif, mais en même temps j'avais la conviction qu'elle contenait aussi une part fondamentale de vérité.

A la lecture des chiffres bruts, on serait tenté d'employer, une fois de plus, les mots utilisés depuis tant d'années : budget de stagnation, budget de reconduction, de repli, de résignation, inertie croissante. Bref, la persévérance dans l'insuffisance.

De là vient la désespérance, car si pendant longtemps des budgets analogues, un peu moins négatifs toutefois, ont été supportés, sinon acceptés par les maîtres, les parents et l'opinion, c'est que l'école, semble-t-il, devait subir, pendant une décennie les contraintes d'une démographie et d'une scolarisation galopantes.

Il est vrai que vos prédécesseurs ont dû affronter les effets conjugués d'une démographie alerte, d'une urbanisation accélérée, d'un besoin d'apprendre grandissant et enfin d'un allongement de la période scolaire obligatoire comme ratification de cette tendance générale.

L'opposition a toujours tenu compte de ce phénomène dans ses critiques car même un gouvernement de gauche, qui accorde à l'école toujours plus de sollicitude que la droite, eût sans doute éprouvé des difficultés pour construire des établissements, pour recruter des maîtres chez les étudiants appartenant à des classes d'âge qui n'étaient touchées ni par le redressement démographique ni par le flux de scolarisation et qui, au surplus, se détournaient volontiers d'un service public mal rémunéré.

C'est ainsi que pendant des années la population s'est résignée aux effectifs pléthoriques, aux fortes proportions d'auxiliaires, au soutien massif apporté à l'enseignement privé sous le prétexte qu'il tenait une partie du front scolaire.

Les citoyens ont accepté de voir s'édifier, en quelques semaines, sur des terrains vagues ou sur des chaumes à peine dépourillés, des structures fragiles et pauvres, en acier et plaques de béton, les C. E. S. d'aujourd'hui, ou se poser sur des carrés de mâchefer des constructions à allure de baraques foraines dont on ne dit jamais, quand on les rencontre : « Tiens, voilà une banque ! » mais toujours : « Tiens, voilà une maternelle ! » (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Les Français ont accepté cette situation, mal sans doute, mais ils l'ont acceptée, car ils se disaient, et on leur répétait, que les mauvais jours finiraient.

Quand la vague démographique sera absorbée, quand les étudiants seront plus nombreux et les capacités de recrutement accrues alors — disait-on — nous disposerons de maîtres bien formés qui auront devant eux des classes aux effectifs raisonnables — pas plus de vingt-cinq élèves, par exemple.

Ainsi ces phénomènes négatifs que sont l'inappétence scolaire, l'échec scolaire, la fréquence des redoublements s'atténueront. Et nous pourrons progressivement remplacer les classes-wagons par des bâtiments en dur, et dans les cours de nos maternelles les arbres et les fleurs existeront autrement que dans l'imagination des tout petits !

Mais ces lendemains promis, entrevus, espérés, nous y sommes, ou plutôt nous pourrions y être. La vague démographique est passée et les effectifs vont se stabiliser — et vous auriez d'ailleurs tendance, monsieur le ministre, à anticiper.

L'allègement des classes pourrait être généralisé car nous disposons, ou plutôt nous pourrions disposer, de maîtres en nombre suffisant. Le temps n'est plus où le nombre de candidats excédait à peine celui des places mises au concours. Le maintien du niveau qu'invoquaient naguère certains jurys malthusiens peut difficilement être opposé quand, dans certaines disciplines, cinq ou six candidats se présentent pour un poste, et lorsqu'un tant d'auxiliaires, employés ou en chômage, sont parfois d'un niveau supérieur à ceux qui figurèrent naguère sur les listes d'admission.

Oui, il est aujourd'hui des étudiants désespérés qui valent bien ceux que nous étions. On leur a refusé toute suppléance et on s'efforce de leur arracher tout espoir et toute possibilité d'enseigner un jour.

Je citerai un cas précis, monsieur le ministre, celui d'un ancien élève de l'école normale d'instituteurs du Mans. Après avoir été reçu au baccalauréat avec la mention « bien », il a été admis au centre de formation des professeurs d'enseignement général court. A l'issue de sa première année passée à l'université, il avait déjà obtenu sept unités de valeur. Reçu au concours d'entrée à l'institut de préparation à l'enseignement secondaire, il termine ses trois années d'études avec une maîtrise d'enseignement des lettres modernes assortie de la mention « très bien ».

L'année dernière, cependant, il échoue au C. A. P. E. S. Il obtient alors un poste de maître auxiliaire où il donne toute satisfaction, mais où il compromet sans doute ses chances de réussite au concours. De fait, il échoue de nouveau au C. A. P. E. S. et ne retrouve pas de poste à la rentrée scolaire de 1974.

Cet étudiant m'a écrit, monsieur le ministre, et il s'est également adressé à vous. Permettez-moi de lire quelques passages de cette lettre :

« Je suis de ceux qui ont la chance et la fierté de sortir d'une famille ouvrière — je suis le dernier d'une famille de neuf enfants — et je le dois en grande partie à l'effort de mes parents.

« Aujourd'hui, ces efforts sont rendus vains. Je suis au chômage... Je suis marié. J'ai un enfant. Depuis le mois de juillet où j'ai touché l'argent qu'on me devait pour les vacances, je n'ai pas reçu un seul centime... »

Voilà la situation que vous faites à des centaines, sinon à des milliers d'auxiliaires, monsieur le ministre. Suis-je tellement injuste quand je parle de désespoir ?

M. le ministre de l'éducation. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Mexandeau ?

M. Louis Mexandeau. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'éducation. Je suis étonné que ce jeune homme, qui est passé par l'école normale, et qui est donc un instituteur titulaire, se trouve aujourd'hui au chômage pour la seule raison qu'il a échoué au C. A. P. E. S. (Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. Louis Mexandeau. Je viens de vous lire sa lettre, monsieur le ministre.

M. Georges Hago. Vous ne savez donc pas qu'il y a des instituteurs au chômage ?

M. Jacques-Antoine Gau. Aujourd'hui, il est très possible qu'un instituteur se trouve en chômage ! Il y en a dans toutes nos circonscriptions.

M. Gilbert Faure. Ce manque d'information est lamentable !

M. Louis Mexandeau. Ce qui est inacceptable, monsieur le ministre, c'est de refuser le droit d'enseigner à tant de jeunes qui en possèdent le désir et les capacités.

Ce que nous réclamons, ce ne sont pas des mesures d'assistance sociale. Et vous avez eu un mot malheureux en commission, monsieur le ministre, lorsque vous avez dit que le ministère de l'éducation n'avait pas à faire œuvre d'assistance sociale.

Nous demandons simplement que soient prises les mesures propres à répondre aux besoins d'encadrement.

Comment ne pas protester contre votre circulaire du 1^{er} août 1974 ? Comment ne pas protester contre cette arithmétique suspecte qui vous permet de prétendre qu'il y a un poste d'enseignant pour vingt élèves ? Pour parvenir à ce résultat vous avez fait entrer dans vos calculs les écoles de montagne où les effectifs sont nécessairement réduits, les classes pour enfants inadaptés et pratiquement tous les cas où le taux d'encadrement est supérieur à celui des écoles urbaines.

Dans cette circulaire, vous écrivez :

« En ce qui concerne les collèges d'enseignement secondaire et les collèges d'enseignement général, il convient de rechercher l'utilisation optimale des moyens dont vous disposez par la stricte application du barème de répartition des élèves en divisions... Pour chaque établissement l'organisation la plus économique indiquée par ce barème doit être retenue : l'abandon de la distinction entre les classes de type I et II au niveau de la sixième doit d'ailleurs vous permettre une économie appréciable sur le nombre des divisions qui fonctionneront à la rentrée. »

Or, il y a quelques semaines, vous présentiez l'abandon des tilières comme l'amorce d'une rénovation pédagogique. On voit ici qu'il ne s'agit que d'un sordide souci d'économie.

Vous poursuivez en effet :

« Dans les lycées et collèges d'enseignement technique, le nombre des divisions à autoriser dans chaque classe, pour une option donnée, doit être égal au quotient par trente-cinq ou quarante du nombre d'élèves à accueillir. »

Vous fûtes enseignant, monsieur le ministre, et vous vous référez souvent à votre passé de pédagogue. Nous le fûmes aussi, et nous nous souvenons que lorsque nous enseignions à des classes de vingt-cinq ou vingt-six élèves, nous avions parfois, à la fin de l'année, la joie de voir qu'aucun d'entre eux ne redoublait. Mais lorsque l'effectif était de trente-cinq ou quarante élèves, malgré tous les efforts des maîtres, quinze élèves étaient condamnés et la progression des vingt ou vingt-cinq autres était lourdement hypothéquée.

Comment un pédagogue peut-il rédiger une telle circulaire ? On l'aurait accepté d'un froid technocrate ; nous ne l'acceptons pas d'un ancien enseignant ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Mes collègues du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche dresseront dans le détail le constat de carence. Ils montreront notamment comment, près d'un siècle après Jules Ferry, la gratuité scolaire demeure une formule idéale, et que, dans ce domaine, sévit, plus encore qu'ailleurs, la pratique du transfert des charges aux collectivités locales — et je songe à une autre circulaire inacceptable, celle du 7 octobre.

En ce qui concerne le secteur préélémentaire — je ne puis sur ce point que souscrire aux propos de M. Sourdilille — craignons que la réputation de cet enseignement, si longtemps justifiée, ne soit bientôt caduque et ne devienne une légende internationale.

Des dizaines de milliers d'élèves se sont vu refuser l'accès des C. E. T. ou de certaines sections spécialisées. Des secteurs entiers sont sacrifiés, comme ceux de l'enfance handicapée, de l'éducation spécialisée ou de la formation continue.

Mes collègues rappelleront aussi que des mesures catégorielles toujours promises sont sans cesse différées — et je pense en particulier à celles qui concernent les professeurs certifiés ou les professeurs techniques adjoints.

Ils expliqueront enfin pourquoi les conditions d'accueil, de surveillance de la santé et de sécurité, nous font concevoir, pour nos enfants, les plus vives alarmes.

Compte tenu de la hausse des prix, des fonctions gérées pour assurer la sécurité et des retards de paiement, il est certain qu'avec les dotations prévues, « peu d'opérations nouvelles seront programmées en 1975 ». Tel est le constat morose dressé par M. Weinmann, rapporteur spécial de la commission des finances pour les constructions scolaires et universitaires.

Quant aux établissements existants, les crédits escomptés ne vous permettront ni d'en commencer le renouvellement, ni d'en conjurer l'obsolescence, ni même d'en assurer l'entretien.

En refusant de créer des postes d'agents de service ou de surveillance, vous exposez de plus en plus les enfants, et c'est là une terrible responsabilité. L'éducation nationale ne vit, ne peut vivre que grâce au dévouement des 162 000 fonctionnaires ou auxiliaires non enseignants, quelle que soit leur fonction. Je disais l'an dernier que ce personnel constituait un monde ignoré et souvent malheureux, et, en dépit des promesses de M. Fontanet, ce budget sera encore pour eux un budget de catastrophe.

Et si je parle ici de l'éducation physique et de la santé scolaire, qui ne relèvent pas de ce budget, ce n'est pas seulement pour rappeler les énormes carences en ces domaines, mais pour redire que nous, socialistes, protestons contre le détachement de ces branches du ministère de l'éducation que nous persistons à vouloir nationale, tout comme nous continuerons à nous battre pour le rattachement de l'enseignement public agricole, si menacé lui aussi, au ministère de l'éducation, rattachement prévu par la proposition de loi de notre collègue M. André Vivien.

L'un de nos collègues parlera des progrès récents dans le secteur éducatif de ce cancer qu'est la privatisation, de cet affermage progressif du service public qui constitue l'un des éléments les plus cohérents et les plus froidement organisés de ce régime qui, bientôt, n'aura plus rien à envier à l'ancien, ni ses traitants, ni ses fermiers généraux.

Il reste, monsieur le ministre, une dernière question à poser : comment, avec les crédits dont vous disposez, pouvez-vous faire croire au projet de réforme que vous avez l'intention de proposer dans quelques mois au Parlement ?

Comme préalable indispensable à toute réforme sérieuse, il eût fallu prendre d'urgence des mesures pour réduire les inégalités, c'est-à-dire instaurer une réelle gratuité, développer des mesures de soutien pédagogique, prendre en charge tous les enseignements obligatoires actuellement non assurés, alléger les effectifs dans les classes les plus importantes de la scolarité — sixième, seconde, classes terminales — où ils sont au contraire les plus lourds, la situation ne pouvant qu'empirer en 1975.

Il eût fallu, en même temps que vous résorbiez l'auxiliaariat, amorcer la mise en place d'une formation initiale et d'une formation permanente des maîtres. Par ailleurs, la rénovation des contenus de l'enseignement aurait dû être appuyée par le développement de la recherche pédagogique. Mais comment le faire si vous commencez par démembrer l'Institut national de recherche et de documentation pédagogique ?

Enfin, pour que les enseignants et les non-enseignants croient en votre volonté de réforme, peut-être eût-il fallu s'attacher à résoudre quelques-uns de leurs problèmes ?

Voilà ce qu'un gouvernement de gauche, s'appuyant sur les options fondamentales du programme commun, aurait pu faire, aurait fait, sans qu'il en résultât une augmentation de charges insupportable pour le budget.

Mais avec les crédits que vous nous proposez de voter, rien de satisfaisant ne peut être conçu pour accueillir et former correctement les enfants et les adolescents d'âge scolaire. Pour votre réforme, vous ne disposerez que de deux moyens bien aléatoires : procéder à quelques transferts budgétaires et exiger encore davantage des maîtres, c'est-à-dire détériorer un peu plus leurs conditions de travail, et vous savez qu'ils ne l'accepteront pas.

Il y a quelques semaines, fait sans précédent depuis vingt-cinq ans, vous les avez appelés, à la télévision, à ne pas suivre leurs organisations syndicales. Il a fallu la réussite exceptionnelle de leur mouvement pour que vous consentiez à découvrir toute l'étendue de leur malaise. Lequel d'entre eux admettrait aujourd'hui que nous votions votre budget ? L'énormité des pourcentages n'est pas pour nous un critère séduisant. Après tout, le pourcentage du budget dont disposait le général Gamelin en 1939 était, lui aussi considérable ! Nous n'acceptons pas qu'on nous fasse aujourd'hui le « coup » de l'économie, après nous avoir fait, pendant des années, le « coup » de la démographie. Décidément avec vous, avec votre Gouvernement, ce ne sera jamais le tour pour l'éducation nationale de disposer du budget qu'elle mérite.

Parce que nous refusons que l'on renvoie indéfiniment à des jours meilleurs les améliorations possibles, parce que nous refusons de vous voir jeter, ici comme dans d'autres domaines, à la meute des intérêts privés — les uns réellement affamés, les autres repus mais pourtant insatiables — les lambeaux de notre service public, parce que nous constatons que c'est toujours aux mêmes d'avoir à subir et à payer les effets de la crise sans que votre Gouvernement se soit attaqué, si peu que ce soit, aux racines des inégalités sociales, le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche repoussera votre budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Rohel.

M. Jean-Claude Rohel. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, l'analyse du budget de l'éducation fait apparaître une augmentation à la fois des crédits et des effectifs du corps enseignant face aux besoins sans cesse croissants de la population scolaire.

Cependant, « la priorité des priorités », consacrée par la place qu'occupe votre budget, a forcément une contrepartie qui réside, monsieur le ministre, dans l'énormité de votre administration. Elle apparaît, à certains égards, comme inerte et inadaptée, dès lors qu'il s'agit de gérer un personnel nombreux et d'assurer un enseignement de qualité à environ onze millions d'élèves, tâche évidemment difficile puisque vous êtes, par l'importance du personnel, la première entreprise mondiale, mais aussi parce que l'éducation se doit d'être adaptée à chaque jeune, à sa personnalité, à son avenir, à son milieu ambiant.

Une telle ambition appelle plusieurs remarques.

La première concerne les effectifs des classes du secondaire. L'application rigide du principe des seuils de dédoublement provoque des situations difficilement compatibles avec un enseignement de qualité. Des classes trop nombreuses, mal réparties, ne facilitent pas la tâche de l'enseignant. Elles entraînent un accroissement des redoublements qui sont la cause de retards, de traumatismes psychologiques pour les jeunes, mais aussi d'un alourdissement onéreux des effectifs scolaires. Plus de souplesse et de discernement dans les décisions de dédoublement des classes ne pourrait que fortifier l'enseignement et éviter de tels inconvénients.

Ma deuxième remarque concerne la formation des maîtres.

A ceux qui font déjà partie du corps des enseignants, il convient de donner les moyens de s'adapter à la pédagogie moderne. La formation continue apparaît, là plus qu'ailleurs, nécessaire, quand on considère l'évolution à laquelle les professeurs sont confrontés du fait des conditions de la vie moderne, de la place qu'occupe la télévision, des difficultés qu'engendrent l'insuffisance du repos et la dislocation de la cellule familiale.

Il y a aussi la formation des nouveaux maîtres. Combien de jeunes diplômés ne sont-ils pas envoyés sans aucune préparation dans des C. E. G. ou des C. E. S. ? Ils doivent, par leurs propres moyens, s'intégrer dans leur nouvelle activité professionnelle, et ne compter que sur eux-mêmes pour s'initier à la pédagogie. Or il s'agit pour la plupart de maîtres auxiliaires au statut incertain. Leur situation est d'autant plus difficile qu'ils sont souvent placés dans les classes les plus chargées et que leurs horaires sont alourdis de vacances supplémentaires. Comment pourraient-ils, dès lors, mener à la fois leur activité professionnelle et leur formation ? Que prévoit-on pour les aider à s'acquitter de ces tâches complémentaires ?

Traitant des élèves eux-mêmes, j'aborderai successivement le problème de l'orientation scolaire et celui des bourses.

« L'amélioration de l'orientation scolaire est l'un des impératifs majeurs de l'éducation nationale », déclarait l'an dernier à cette même tribune votre prédécesseur, monsieur le ministre. L'orientation suppose, d'abord, l'information des élèves, des professeurs et des parents sur le système éducatif, sur les filières et sur les débouchés. Une concertation étroite doit être menée entre ceux qui participent à cette action. Cela implique aussi une plus grande décentralisation des antennes d'information. Trop de lycéens sont finalement tenus à l'écart, surtout dans les zones rurales, des moyens de diffusion dont disposent vos services.

Il faut, en outre, faciliter les contacts entre l'école et le monde du travail, et notamment le secteur professionnel situé dans le proche milieu de l'élève.

Il faut constater que, malgré l'augmentation des crédits consacrés aux bourses, le taux de chacune d'elles est trop souvent insuffisant.

Mais ce sont surtout leurs conditions d'attribution qui font l'objet de nombreuses critiques car on relève en ce domaine de graves inégalités. Ainsi les comparaisons inévitables auxquelles se livrent les parents entre eux soulignent des disparités, voire des injustices. Plus que jamais, il convient de procéder à un examen d'ensemble de ce problème. Des formules sont à inventer pour rétablir un meilleur équilibre et assurer une réelle simplification de la procédure.

J'aborderai maintenant le problème particulier de l'enseignement privé et, plus précisément, de l'enseignement catholique.

Depuis le vote de la loi Debré, il y a quatorze ans, s'est développé en France cet ensemble cohérent et organisé qu'on appelle l'enseignement privé sous contrat — contrat d'association ou contrat simple. Cet ensemble qui regroupe 17 p. 100 de la population scolaire, presque le cinquième, constitue bien, à le regarder de près, une forme originale mais réelle de l'éducation nationale un vrai service public travaillant en étroite accord avec le ministère de l'éducation et contrôlé par les services de l'Etat, tant sur le plan de l'enseignement que sur le plan financier.

Cet enseignement, dont le sort est en quelque sorte lié à celui de l'Etat, a, par son sérieux, son dynamisme, sa compétence, et grâce au dévouement de ses maîtres, tant religieux que laïcs, vite acquis, au moins dans les principes, la faveur de l'opinion publique qui a su dépasser, elle, les querelles stériles de la lutte scolaire, et cela dans tous les partis politiques, dans toutes les couches de la société et dans toutes les régions de France.

Or l'enseignement privé sous contrat — c'est peut-être moins connu de l'opinion publique — se trouve dans une situation très grave, du fait qu'une certaine gratuité, inscrite dans la loi Debré, n'est plus respectée, pas plus que les contrats ne sont respectés par leur principal signataire, l'Etat français.

Ainsi — M. Guermeur l'a souligné — le forfait prévu s'est dévalorisé au fil des années, jusqu'à atteindre un retard reconnu officiellement de 25 à 40 p. 100 de sa valeur réelle. De même, le contrat simple s'est vu dépourvu de son allocation scolaire, déjà bien modique, de trente-neuf francs par élève et par an.

La formation initiale et permanente des maîtres, pourtant agents contractuels de l'Etat, n'a pas encore trouvé de solution dans l'enseignement secondaire.

L'autonomie du chef d'entreprise, garant du caractère propre de l'établissement, inscrit dans la loi, est parfois méconnue, ce qui décourage les meilleures volontés.

Si des solutions rapides et justes n'étaient pas trouvées, cet enseignement, à la fois de masse et de qualité, serait menacé jusque dans son existence et il s'orienterait, soit vers un enseignement « élitique » de classe, soit vers son intégration forcée et coûteuse dans les structures de l'Etat, solutions rejetées avec force par la plupart des instances de l'enseignement libre à tous les niveaux.

D'ailleurs, actuellement, ces instances ont épuisé toutes, absolument toutes les formes de recours pacifiques pour obtenir justice. Faudra-t-il donc qu'un corps, qui représente 17 p. 100 de la nation, bascule aussi, déçu et à contrecœur, dans le camp de la colère, voire de la violence ?

Il serait vraiment dommage qu'un tel organisme, qui a su acquérir toute la souplesse d'une certaine décentralisation tant réclamée aujourd'hui, qui a su s'adapter à une certaine autogestion si enviée par d'autres, qui il serait vraiment dommage que cet ensemble soit conduit au suicide ou à la mutilation, dans la difficile conjoncture actuelle.

L'enseignement privé ne réclame aucune faveur, il ne veut que la simple justice. Et à qui, désormais, fera-t-on croire que la justice ne suppose pas une solution d'économie, mais un gaspillage des deniers de l'Etat ? A qui fera-t-on croire que l'enseignement privé, aujourd'hui, est le domaine réservé d'un conservatisme étroit, au moment où certains de ses prétendus défenseurs l'abandonnent, pour des raisons exactement contraires ? Vraiment, dans une France qui se transforme, l'enseignement privé sous contrat est bien à l'heure du progrès.

Enfin, monsieur le ministre, permettez-moi de conclure en vous demandant avec insistance de prendre en considération le problème de l'enseignement des langues régionales.

Parlementaire breton, je ne puis que déplorer l'insuffisance des mesures prises. Ainsi, à ce jour, aucune décision n'a été envisagée pour les professeurs enseignant les langues régionales dans le premier cycle.

M. Pierre Juquin. Pourquoi enseigner le breton plus que l'occitan ?

M. Jean-Claude Rohel. Il faudrait permettre à ces professeurs d'assurer leur service dans des conditions financières normales et ce, dès la classe de sixième. La meilleure solution consisterait peut-être à organiser des services complets dans les établissements où les effectifs le justifieraient.

Enfin, il conviendrait d'organiser, dès le début de 1975, des stages de formation pour les nouveaux maîtres chargés de l'enseignement de la langue et de la civilisation régionales.

Ces propositions ne sont nullement utopiques et, à une époque où les jeunes sont souvent enclins à renier les valeurs traditionnelles, il est de notre devoir de les aider à retrouver un enrichissement salutaire à leur épanouissement. L'enseignement des langues régionales est un des moyens les plus faciles à mettre en œuvre.

Trop longtemps, dans le passé, le pouvoir central a tenté de détruire l'âme des minorités régionales, au nom du principe de l'unité nationale, principe que l'enseignement des langues régionales ne remet pas en cause.

Seul, un sentiment profond de frustration peut conduire à des excès que, tous, nous réprouvons. Gardons-nous alors de laisser se développer cette impression d'être des « laissés pour compte » que ressentent souvent nos compatriotes appartenant à ces minorités.

Le groupe des républicains indépendants votera votre budget, monsieur le ministre, car il comporte nombre d'aspects positifs. Nous espérons, toutefois, que vous saurez tenir compte de nos suggestions et de nos remarques. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Dupuy.

M. Fernand Dupuy. Mon ami Pierre Juquin interviendra cet après-midi sur l'ensemble de votre politique, monsieur le ministre. Je me bornerai, quant à moi, à quelques observations à propos des écoles maternelles et des collèges d'enseignement technique.

Une fois de plus, madame le secrétaire d'Etat, on a annoncé à grand fracas une grande réforme de l'école maternelle.

Déjà, en 1969, le ministre de l'éducation nationale de l'époque avait proposé des mesures analogues à celles que vous préconisez, lesquelles avaient soulevé l'opposition quasi unanime des chercheurs, des enseignants et des parents d'élèves, si bien que la V^e République avait dû reculer.

Mais c'était sans doute pour mieux sauter puisque vous revenez à la charge avec une belle détermination. Vous partez à l'assaut avec des formules qui se veulent apaisantes au départ, avec une argumentation qui n'hésite pas à piller les vocabulaires novateurs et démocratiques, mais qui n'hésite pas non plus à opposer les parents aux enseignants, le secteur santé au secteur éducation nationale, les milieux ruraux aux milieux urbains, en jouant sur les susceptibilités, sur les tentations, voire sur les peurs.

Vous invoquez des problèmes réels : la différence de durée entre la journée de travail et la journée scolaire, les échecs au cours préparatoire, les effectifs pléthoriques, l'impossibilité de faire face à la demande de scolarisation, l'insuffisance — l'inexistence même — de la surveillance médicale. Ces problèmes existent effectivement, et ils sont souvent dramatiques. Mais les mesures que vous préconisez, au lieu de les résoudre, les aggraveront.

Par exemple, vous envisagez de confier l'enfant, au cours de la même journée scolaire, à des personnes différentes, avec des séquences pédagogiques isolées de quinze minutes, alors que, fondamentalement, l'institutrice est le refuge affectif par excellence du jeune enfant séparé de son milieu familial, refuge fait de confiance et d'affection, donc de continuité et qu'on ne saurait fractionner sans le détruire purement et simplement.

La séquence pédagogique de quinze minutes est une hérésie car chaque instant est éducatif à l'école maternelle ; chaque instant est la séquence pédagogique, même au moment du jeu et du repos.

Par ailleurs, comment peut-on envisager de couper en deux périodes la scolarité maternelle, distinguer deux tranches d'âge de deux à quatre ans et de quatre à six ans ?

Entre deux et six ans, c'est la période où se décide l'avenir de l'enfant. Dès deux ans, par la maîtrise du langage, la prise de conscience du schéma corporel, de l'espace, du temps, l'enfant va acquérir tout ce qui l'aidera dans les apprentissages de l'école élémentaire.

Or, votre projet implique une première sélection dès deux ans, sélection qui serait lourdement aggravée à quatre ans.

En privilégiant le développement des aptitudes nécessaires pour les techniques scolaires, vous tendez à créer, dès l'école maternelle, une élite comprenant les enfants des milieux les plus favorisés.

Quand on sait qu'une année de retard d'un enfant de trois ans se transforme le plus souvent en deux ans de retard vers six ou sept ans et en quatre ans de retard vers quinze ou seize ans, on mesure mieux les dangers de votre réforme.

Vous proposez aussi d'ouvrir les portes des écoles maternelles de 7 heures 30 à 20 heures. Il y a longtemps, madame le secrétaire d'Etat, que les municipalités ouvrières et communistes, en particulier, organisent à leurs frais le service de garde, ce qui constitue d'ailleurs pour elles un transfert de charges proprement insupportable en raison des difficultés financières actuelles des communes.

M. Henry Canacos. Très bien !

M. Fernand Dupuy. Enfin, votre réforme qui tend au recrutement d'un personnel de rechange sous-qualifié — donc à meilleur compte pour l'Etat — et ne relevant plus de l'éducation nationale, est en fait une véritable entreprise de démantèlement. L'école maternelle constitue la première marche de l'édifice scolaire. Elle doit demeurer une école à part entière.

Pour qu'elle joue aujourd'hui son rôle irremplaçable, il est indispensable :

Premièrement, de ramener les effectifs, par paliers successifs, à vingt-cinq élèves par classe — à trente-cinq dans l'immédiat — ce qui suppose la création de très nombreux postes

d'enseignants. Votre budget n'en prévoit que cent ; il faudrait donc, à votre rythme, madame le secrétaire d'Etat, soixante-quinze ans pour abaisser les effectifs à trente-cinq élèves par classe ;

Deuxièmement, d'assurer la décharge de classe pour les directrices ;

Troisièmement, de porter la formation des jeunes instituteurs à trois ans ;

Quatrièmement, de respecter la loi de 1951 sur la formation des jeunes suppléants, jusqu'à l'application complète de la circulaire du 27 mars 1973 ;

Cinquièmement, de redonner aux écoles maternelles l'équipe médico-sociale ;

Sixièmement, enfin, de construire les écoles maternelles qui permettraient de satisfaire toutes les demandes de scolarisation.

Telles sont, madame le secrétaire d'Etat, les mesures simples, concrètes, qu'attendent les enseignants et les parents d'élèves. Si vous les ignorez, si vous persistiez à vous engager dans la voie du démantèlement de l'école maternelle, vous porteriez une grave responsabilité.

J'en viens aux collèges d'enseignement technique.

Actuellement, 543 000 élèves sont accueillis dans 1 312 C.E.T. Ces collèges sont les seuls établissements publics ayant pour mission de former les ouvriers et les employés qualifiés. C'est assez dire leur importance pour la vie économique du pays.

Depuis quelques années, et notamment en 1971 et en 1972, vos prédécesseurs, monsieur le ministre, ont multiplié à cette tribune les déclarations soulignant la nécessité de développer, de revaloriser, de promouvoir l'enseignement technique. Las ! elles n'ont été suivies d'aucun effet.

On compte actuellement de 50 000 à 80 000 places inoccupées dans les C.E.T., cependant que certaines classes sont surchargées et que de nombreux établissements refusent des élèves, faute de place.

Des dizaines de milliers de jeunes quittent le système éducatif sans aucune formation professionnelle et, parmi eux, plusieurs dizaines de milliers sont chômeurs avant même d'avoir travaillé.

Cette situation est la conséquence directe de votre politique, qui consiste à calquer purement et simplement la formation sur l'emploi, sur les postes de travail, tels qu'ils existent aujourd'hui et, partant, à fournir au patronat une main-d'œuvre au meilleur compte.

C'est à ce résultat qu'aboutissent : la mise en place des classes pré-professionnelles de niveau, des classes préparatoires à l'apprentissage et l'application des articles 56 et 57 de la loi Royer détournant des C.E.T. de nombreux jeunes qui y auraient leur place ; les contrats emploi-formation ; les expériences de délivrance des certificats d'aptitude professionnelle en unités capitalisables ; le caractère particulièrement onéreux de l'enseignement technique — les bourses ne suffisent pas, de très loin, à couvrir les frais et elles sont accordées dans des conditions draconiennes, puisque 89 000 élèves seulement en ont bénéficié en 1974 ; enfin les conditions de travail des élèves et des maîtres.

Pour donner à l'enseignement technique la place qui lui revient, il importe de changer radicalement de politique. Des solutions existent. Ce sont celles que préconisent les syndicats d'enseignants, les associations de parents d'élèves, et que nous soutenons.

Il conviendrait, en premier lieu, de favoriser l'accueil des jeunes en offrant des places nouvelles répondant à des formations d'avenir, en supprimant les classes préparatoires à l'apprentissage et les classes pré-professionnelles de niveau, en abrogeant les articles 56 et 57 de la loi Royer, en créant des classes préparatoires à l'enseignement technologique, en organisant des enseignements de soutien.

En deuxième lieu, il faudrait : assurer la gratuité totale pour les fournitures, pour la cantine, pour les transports ; augmenter, dans l'immédiat, la prime de premier équipement et la porter à 500 francs ; verser une allocation d'études définie en pourcentage du S.M.I.C. et qui serait au moins égale à celle que reçoivent les apprentis dans les centres de formation.

Enfin, pour améliorer la qualité de l'enseignement, il est indispensable de ne plus ignorer les légitimes revendications des enseignants.

Des centaines de maîtres, qui ont fait la preuve de leur compétence professionnelle, certains depuis plusieurs années, viennent d'être licenciés et, contrairement à vos affirmations, entre 1 300 à 1 500 postes ont été supprimés.

Il est donc urgent d'envisager la création d'emplois nouveaux pour préparer la titularisation des 12 000 maîtres auxiliaires de l'enseignement technique, pour adapter la pédagogie aux élèves des C. E. T. et permettre les dédoublements et les enseignements de soutien.

Dans le même ordre d'idées, les questions relatives aux stagiaires dans les écoles normales et à la revalorisation indiciaire des maîtres de C. E. T., des chefs de bureau et des chefs d'établissement, devraient rapidement être examinées sérieusement et résolues.

Toutes ces mesures, monsieur le ministre, sont aujourd'hui devenues indispensables pour combler les retards et élever l'enseignement technique à la hauteur des exigences de notre époque.

Il y va de l'avenir de la jeunesse et de la formation professionnelle des Français et des Françaises. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Doussel.

M. Maurice Doussel. Vous avez la lourde tâche, monsieur le ministre, de gérer la première entreprise du pays, qui occupe 900 000 personnes et concerne treize millions de jeunes.

Son budget est aussi le premier du pays et il équivaut à l'ensemble de l'impôt sur le revenu payé par les Français.

Cette entreprise, l'éducation nationale, consacrée à ce que nous avons de plus cher, nos enfants, est aussi la plus importante du pays parce qu'elle prépare l'avenir de la France.

Sans revenir sur les principes qui doivent guider notre action et que vous venez de définir avec une conviction et une hauteur de vues qui réconforteront, j'en suis sûr, nombre de parents et d'enseignants...

M. Gilbert Faure. Ils en ont besoin !

M. Maurice Doussel. ... sans revenir non plus sur l'ensemble de votre budget, permettez-moi de souligner quelques points particuliers sur lesquels l'effort devrait être soutenu, voire accru.

Le taux de scolarisation, dans l'enseignement préscolaire, place la France en tête des pays européens et nous avons dépassé très largement les prévisions du VI^e Plan.

Le développement des écoles maternelles, nous le savons tous, contribue pour une large part à la véritable démocratisation de l'enseignement mais, dans ce domaine, les zones rurales accusent malheureusement un retard certain. J'espère que, sous l'impulsion de Mme le secrétaire d'Etat, l'effort prévu pour l'année 1975 sera poursuivi.

De même, le président de syndicat de regroupement pédagogique que je suis enregistre avec satisfaction l'augmentation de l'aide de l'Etat pour les transports scolaires. Ceux-ci sont maintenant indispensables au maintien des écoles rurales, c'est-à-dire, en fin de compte, au maintien sur place des familles rurales et à l'égalité des chances de leurs enfants par rapport

à celles des enfants des familles citadines. Cette égalité passe également par la possibilité pour les parents d'élèves les plus modestes de bénéficier de bourses, en particulier pour l'enseignement du second degré. C'est un problème sur lequel j'ai déjà eu l'occasion, monsieur le ministre, d'appeler votre attention.

En effet, si un effort important a été consenti cette année pour le montant des bourses, leurs modalités d'attribution demeurent cependant peu satisfaisantes. Je souhaite que le réexamen que vous venez d'annoncer permette de remédier à cette situation. Il faudrait notamment relever d'urgence le plafond des ressources limitant l'attribution de ces bourses.

Les familles modestes sont aussi très souvent concernées par l'enseignement technique. Or les crédits prévus pour le fonctionnement des collèges d'enseignement technique, particulièrement en ce qui concerne le matériel pédagogique de l'enseignement général, qui s'élèveraient — si mes renseignements sont exacts — à vingt francs par élève, semblent nettement insuffisants ; ils sont d'ailleurs inférieurs à ceux de l'enseignement général du second degré.

Par ailleurs, le prélèvement au profit des centres de formation d'apprentis d'une partie de la taxe d'apprentissage jusqu'à présent attribuée aux établissements d'enseignement technique — mesure dont je ne conteste d'ailleurs pas l'opportunité — ne risque-t-il pas de compromettre le bon fonctionnement et même l'avenir de ces établissements techniques ? A cet égard, ne pourriez-vous pas, monsieur le ministre, nous faire connaître les intentions du Gouvernement quant à l'avenir de l'enseignement technique court ?

Ces brèves remarques, qui m'ont été dictées par l'intérêt des familles, ne m'empêcheront pas de voter votre budget, même s'il comporte des zones d'ombre. Certes, les crédits ne sont jamais aussi importants qu'on pourrait le souhaiter. Mais il est facile d'émettre des critiques et de réclamer de nouvelles dépenses sans tenir compte des dures réalités qui imposent aujourd'hui aux Français des sacrifices justifiés par une situation économique que nous espérons tous voir s'améliorer rapidement.

Si les effectifs scolaires diminuent ou sont sur le point de diminuer suivant les secteurs, il n'en reste pas moins que les besoins de l'éducation augmentent. L'afflux important des jeunes au cours des quinze dernières années a conduit nécessairement — vous l'avez admis, monsieur le ministre — à une politique de la quantité. A présent, il est temps de rechercher une plus grande qualité dans le sens de l'objectif que vous avez défini et que nous nous efforcerons d'atteindre avec vous : un enseignement plus juste, plus moderne et plus libre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Legendre.

M. Jacques Legendre. Monsieur le ministre, il faut en prendre son parti : chaque année, à l'occasion de la discussion du budget de l'éducation, un même rituel se déroule dont nous pourrions peut-être nous distribuer les rôles.

Cette année encore, on doit s'attendre que certains qualifient votre budget, comme ils l'ont fait pour ceux de vos prédécesseurs, de budget de catastrophe. Pourtant, depuis quinze ans, de catastrophe en catastrophe, nous avons réalisé pas mal de choses. Mais je ne polémiquerai pas davantage. Le budget qui nous est soumis ne me paraît pas susceptible d'inspirer la passion. C'est donc sans passion que je l'examinerai tel qu'il nous est présenté.

Le budget de l'éducation dont nous sommes saisis est — vous l'avez dit — un budget de consolidation. Il y a à cela deux raisons : d'une part, la conjoncture économique qui fait que, cette année, aucun budget n'est vraiment satisfaisant ; d'autre part, l'attente d'une nouvelle réforme — la vôtre cette fois — qui fait qu'on ne pourra vraiment mesurer la conformité entre les intentions que vous affichez et les moyens qui vous sont attribués que lorsque cette réforme aura été clairement exposée au pays. Aussi, dans les quelques minutes qui me sont imparties, me contenterai-je de formuler plusieurs remarques.

Cette année, où des économies s'imposent, vous avez choisi de réduire les dépenses d'équipement et de maintenir à leur niveau les dépenses de fonctionnement. Un tel changement n'est certainement pas de ceux que l'on pouvait souhaiter. Mais, s'il a été possible, c'est parce que, depuis quinze ans, un très important effort avait été accompli dans le domaine de l'équipement, si bien que la réduction de crédits prévue sur ce poste n'aura pas des conséquences dramatiques pour la population scolaire dont l'importance est à présent presque égale et qui pourra être accueillie dans les établissements.

J'éprouve davantage d'inquiétude à propos des dépenses de fonctionnement des établissements scolaires. Le rapport présenté par M. Mario Bénéard fait état du scepticisme de la commission des finances devant les chiffres figurant au budget. Je crains que ce scepticisme ne soit justifié et je souhaite vivement que le fonctionnement des établissements ne soit pas compromis par une excessive restriction de crédits.

Certes, des efforts s'imposent, même au niveau des établissements. Mais un rationnement excessif entraînerait des décisions contraires à l'intérêt des enfants, ce que vous ne voulez certainement pas, monsieur le ministre, pas plus que les députés.

Je parlerai maintenant brièvement du personnel.

Chaque année, nombre d'orateurs déplorent à cette tribune le triste sort réservé aux auxiliaires. Je souhaite très sincèrement et très vivement que ce problème soit enfin résolu.

Les décisions que vous avez prises et qui vont dans ce sens sont dignes d'intérêt. Mais nous, les parlementaires, nous sommes chaque année désolés, lorsque nous recevons des auxiliaires en quête de postes, et nous sommes soumis à deux tentations contradictoires : ou bien souhaiter, comme le revendiquent à juste titre les associations de parents d'élèves, que les postes d'enseignants soient confiés à des titulaires, lesquels apparaissent aux yeux des parents comme nantis de tous les diplômes et pourvus de toutes les qualifications nécessaires ; ou bien souhaiter que des postes soient confiés à ces auxiliaires dont le cas est souvent digne d'intérêt sur le plan social et qui souvent aussi, sur le plan professionnel, aiment leur travail et sont prêts à le faire correctement.

Il faut aboutir à une solution. On y parviendra par l'emploi de mesures ponctuelles, mais aussi par la mise en place d'un système cohérent de recrutement et de formation des personnels enseignants. Mieux vaut cesser de recruter des auxiliaires, tout en réglant définitivement et humainement le sort de ceux qui sont actuellement en fonctions. Mais il convient surtout, monsieur le ministre, qu'à l'occasion de la réforme annoncée, vous soyez en mesure de nous présenter le système cohérent dont je viens de parler.

A cet égard, j'ai noté que le nombre des postes de professeurs certifiés mis au concours sera réduit. Une telle mesure est compréhensible, mais il faut voir les choses telles qu'elles sont. On ne peut pas donner sans cesse des coups d'accordéon pour remédier à la situation difficile d'auxiliaires trop nombreux et réduire le nombre des postes mis au concours. Car ce sont les étudiants et même certains auxiliaires tentés de se présenter aux concours de recrutement pour être enfin titularisés qui font les frais de l'opération. Leur sort sera toujours dramatique.

Je crois, monsieur le ministre, qu'en liaison avec M. Soisson, secrétaire d'Etat aux universités, vous devrez définir clairement selon quelles modalités seront recrutés et formés les enseignants de l'enseignement secondaire. Il faudra aussi qu'une large campagne d'information soit organisée à l'intention de la population et plus spécialement des étudiants, pour faire connaître clairement — car on doit les connaître — les besoins de l'éducation.

Ce disant, je pense, en particulier, aux étudiants en lettres. Quand on considère leur nombre et le nombre de postes susceptibles d'être mis au concours, quel que soit le type de formation et d'enseignement envisagé, on s'aperçoit que, même si — comme je le souhaite personnellement — est amélioré le taux d'encadrement des élèves, l'enseignement ne pourra constituer une carrière pour tous les étudiants qui s'y engagent, en histoire, par exemple.

L'état de choses actuel est absurde. Il ne faut pas laisser des jeunes s'engager dans de longues études qui se révéleront pour eux des culs-de-sac ou des pièges, avec toutes les frustrations et les drames qui en résulteront.

J'évoquerai maintenant la dotation en personnel non enseignant des C. E. S. nationalisés.

J'ai noté avec satisfaction, sans doute comme tous mes collègues, que, cette année encore, beaucoup d'établissements seront nationalisés. A ce point de vue, les promesses contenues dans le programme de Provins sont respectées. Mais je m'inquiète davantage — et je tiens à faire savoir mon désaccord sur ce point — en constatant que la dotation en personnel non enseignant, qui était de onze en 1973 et qui avait été ramenée à dix en 1974, sera réduite à huit en 1975. Vous me direz que vous envisagez de nationaliser en priorité les établissements de petite taille, ceux des zones rurales. Mais il ne faut pas chercher à réduire systématiquement un personnel qui est nécessaire si l'on veut que les établissements puissent subsister, avec leur autonomie et leur personnalité. Il ne faut donc pas aller trop loin dans cette voie.

Je ne tirerai pas des chiffres figurant au budget les mêmes conclusions que M. Marangé dans un texte adressé à tous les parlementaires. Néanmoins je dois vous faire part de mon inquiétude à cet égard.

A propos de l'aide aux familles, vous avez tenu, pour des raisons compréhensibles, à répartir entre les transports scolaires et les bourses les crédits supplémentaires qui figuraient dans le budget de 1974. J'admets qu'il n'y aura pas lieu en 1975 de faire un effort très important sur ce point et que vous préférerez réexaminer la question des manuels qui mérite certes réflexion. Mais je souhaite personnellement que, comme l'engagement en avait été pris dans le programme de Provins, soit progressivement assurée la gratuité totale des manuels de la sixième à la troisième et que les mesures amorcées soient reprises dans le prochain budget.

D'autre part, j'ai noté avec satisfaction que vous envisagez de constituer rapidement une commission comprenant des parlementaires et chargée d'étudier le problème très irritant des bourses. Les bourses, comme les auxiliaires, sont de ces sujets qui reviennent sur le tapis à chaque rentrée scolaire. Là aussi, il faudra en finir. C'est sans doute beaucoup plus facile à dire qu'à faire. Mais il faudrait tout de même que les nouveaux critères d'attribution ne renouvellent pas les situations choquantes que nous avons à connaître dans nos permanences.

Monsieur le ministre, j'arrive au propos le plus important de votre discours : la réforme annoncée. Nous l'attendons et nous l'étudierons avec intérêt, car nous savons qu'elle est nécessaire.

Toute réforme est difficile à réaliser, pour de très nombreuses raisons. Il faut d'abord la faire accepter par les usagers, notamment par les enseignants et les chefs d'établissement qui seront chargés de l'appliquer. Il faut ensuite changer des mentalités et secouer des habitudes acquises, ce qui n'est pas rien. Il est probable que la réforme sera combattue avec vigueur par certains et déclarée peu crédible par d'autres, parce que vous manquerez de moyens.

Certes, il faudra vaincre des routines ; mais il faudra aussi résoudre le problème des moyens. Si on l'examine sans démagogie, on doit reconnaître que les moyens mis à la disposition de l'éducation depuis quinze ans ont augmenté dans des proportions très importantes. Cependant, il faut aussi considérer ce qu'il en est dans les pays voisins du nôtre, pour comparer les moyens dont disposent des Etats industriels évolués dont le système soit comparable au nôtre. On constate alors que l'honneur et la difficulté de la V^e République auront été qu'elle a dû faire face à une explosion démographique tout en s'efforçant de rattraper l'important retard pris sur nos voisins, pour aboutir à des résultats qui, sur le plan éducatif, nous mettent au même niveau que les nations évoluées avec lesquelles nous pouvons être comparés.

L'an dernier, pour louer le Gouvernement et l'action de la V^e République, je disais que nous avions presque rattrapé notre retard par rapport à ces autres pays. Je dis bien « presque ». La conclusion que j'en tire est la suivante : je crains que ne se répande dans l'esprit de nombreux membres de cette Assemblée l'idée que, à effectif stable d'étudiants et d'élèves peut désormais correspondre un budget stable de l'éducation. Pour ma part — je l'affirme nettement ici — je ne le crois pas.

Je crois, au contraire, que la part du budget de l'éducation dans le budget général devra encore être augmentée si nous voulons combler définitivement notre retard sur d'autres Etats dont le développement est comparable au nôtre.

Je voterai ce budget, monsieur le ministre, parce qu'il assure l'essentiel. Mais vous devez d'ores et déjà réclamer les moyens d'un nouvel effort et les obtenir. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Décision de l'Assemblée sur la publication du rapport de la commission d'enquête sur la situation de l'énergie en France ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975, n° 1180 (rapport n° 1230 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE (suite) :

(Annexe n° 14 (Education) : — M. Mario Bénéard, rapporteur spécial ; avis n° 1231, tome VII, de M. Sourdille, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

(Annexe n° 15 (Constructions scolaires et universitaires). — M. Weinman, rapporteur spécial.

UNIVERSITÉS :

(Annexe n° 16. — M. Bernard Marie, rapporteur spécial ; avis n° 1231, tome VIII, de M. Le Penec, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

